



RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

L'article 40 de la loi n°99-586 du 12/07/99 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dispose que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adressent aux Maires des Communes composant leur EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres à leurs conseils municipaux.

Préambule

L'année 2015 est une année durant laquelle la Communauté de Communes du Pays Ribéracois affine son organisation et le fonctionnement de ses services.

Sur le plan statutaire les conseillers communautaires ont travaillé assidument pour harmoniser les statuts de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et pour en définir l'intérêt Communautaire.

Parallèlement le projet de territoire de la CCPR se précise et il est entré dans sa phase active. Il a pour fil conducteur le développement durable. Développer durablement notre territoire signifie d'une part de porter ou aider des projets qui créeront de la richesse localement et d'autre part de porter ou soutenir des projets qui valorisent nos propres ressources.

Par ailleurs, dès sa deuxième année d'existence la CCPR engage des travaux d'investissement parmi lesquels : 230 000 € pour préserver et redonner du lustre au site des tourbières de Vendôis. Nous avons réalisé sur 12 communes des investissements voirie pour près de 500 000 € et procédé à l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse dimensionnés à notre territoire pour 140 000 €. Deux classes ont été aménagées à l'Ecole Jules Ferry de Ribérac suite à la fusion des groupes scolaires, suivi de l'installation dans les locaux de Jacques Prévert de l'école de Musique....au total la CCPR aura engagé plus d'1.2 millions de travaux et le recours à l'emprunt a été de 400 000 €.

Enfin nous avons privilégié le lien social grâce au Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois qui a été créée au 1^{er} janvier 2015 et qui est le seul centre intercommunal de Dordogne. Il a mis en œuvre de nombreuses actions notamment en faveur du lien intergénérationnel.

SOMMAIRE

Première partie : Institution et fonctionnement

- I- Le territoire
- II- Les compétences exercées
- III- La gouvernance
- IV- L'organisation des services
- V- Le personnel
- VI- Le contexte budgétaire

Deuxième partie : L'activité des services

- I- Les services à la population
- II- Les services techniques

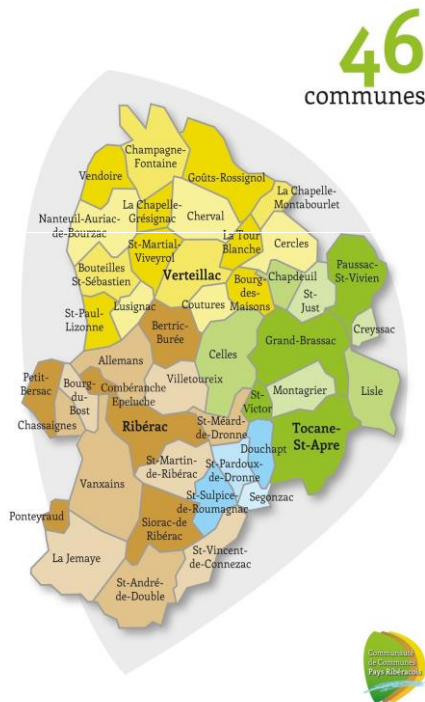
Troisième partie : Développement territorial

- I- Développement économique
- II- Développement durable- environnement
- III- Aménagement de l'espace
- IV- Programme d'Intérêt Général Habitat
- V- Développement animation et promotion touristique
- VI- Action sociale intercommunale
- VII- Les autres actions

Première partie

Institution et fonctionnement

I - LE TERRITOIRE



-46 communes réparties sur 5 cantons

- une superficie de 697.8 km²

- 19 827 habitants

- 28 habitants au km²

-1336 enfants scolarisés

- 1231 km de voirie revêtue

LA DEMOGRAPHIE

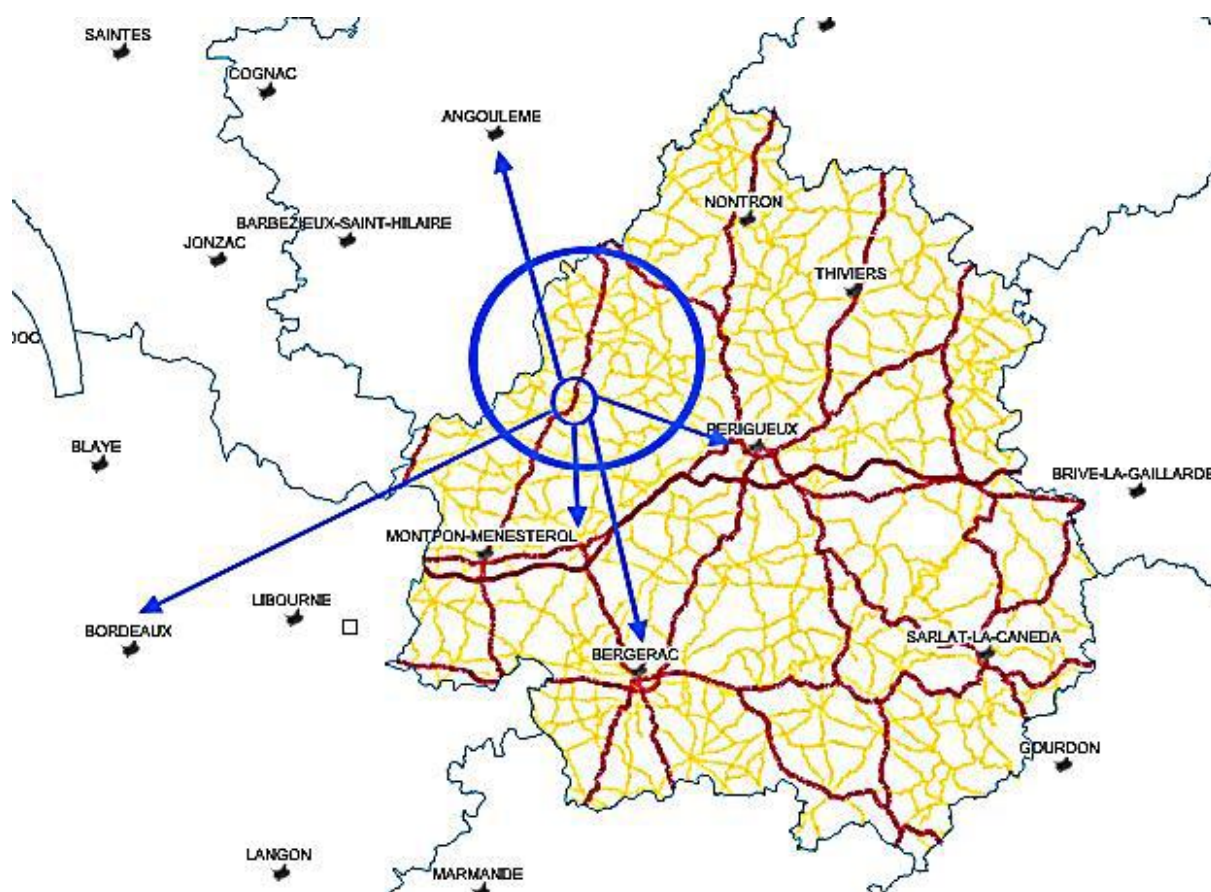
La commune la plus peuplée compte 4053 habitants et la moins peuplée 53 habitants. La plus grande s'étale sur 35,9 km² et la plus petite sur 3.9km². La densité varie de 178 habitants au km² à 4 habitants au km². Le territoire s'étend sur 38 kilomètres du Nord au Sud et de 28 kilomètres d'Est en Ouest.

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois est le 4ème EPCI de Dordogne par le nombre d'habitants et le deuxième EPCI par le nombre de communes. Une Communauté de Communes compte en moyenne 20.6 communes et 11 065 habitants en France.

- Entre les données INSEE du recensement de janvier 2013 et celui de 2012 la CCPR a perdu 11 habitants.
- Quelques données du recensement INSEE de 2012 :
- 11% de population agricole
- 9 679 Hommes – 10 159 Femmes
- 0 à 19 ans : 17,7%
- 20 à 64 ans : 51,9%
- 65 ans et plus : 30,4%
- plus de 60 ans : 36%

La part des plus de 60 ans est de 66,4% ce qui traduit un territoire vieillissant.

UN TERRITOIRE DESENCLAVE



Le centre du territoire est à :

- 37 km de Périgueux
- 58 km d'Angoulême
- 57km de l'aéroport de Bergerac Roumanière (1h20)
- 121 km de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac (1h45)
- 59 km de la gare d'Angoulême (TGV à 1h10)
- 27 km de l'Autoroute A 89 (Mussidan)

II- LES COMPETENCES EXERCEES

Nous avons jusqu'au 31 décembre 2015 pour définir l'intérêt communautaire et harmoniser ainsi nos statuts. Un long travail a été effectué les conseillers communautaires se réunissant à 6 reprises de juillet à octobre 2015 pour définir dans un premier temps les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CCPR puis dans un second temps pour préciser le contenu de chacune des compétences. Les nouveaux statuts sont adoptés par arrêté préfectoral Pref/DDL 2015/234 du 30 décembre 2015 et s'appliquent au 1^{er} janvier 2016.

Lors de la séance du 12 novembre 2015, les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité les statuts harmonisés de la CCPR et plus précisément optent pour les compétences suivantes :

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale SCOT et d'un schéma de secteur
- Elaboration, révision, modification des documents d'urbanisme (cartes communales, plan local d'urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal)
- Ajout aux statuts de l'alinéa suivant :
- « *Création de réserves foncières et/ou de zones d'aménagement (ZAC, ZAD...) permettant la mise en œuvre des compétences communautaires* »

2 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire (précisé en annexes)
- Mise en œuvre d'actions de développement économique d'intérêt communautaire : reposant sur le soutien à la création, la transmission, la valorisation, la formation professionnelle et le développement d'activités liées à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce.
- Création, aménagement, entretien d'une structure destinée à la formation professionnelle à Siorac de Ribérac soutenue par le Conseil Régional dans le cadre du Plan Régional de Formation Professionnelle :
- Accueil, information, promotion et développement touristique,
- Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire,
- Création, investissement, entretien et fonctionnement des sites touristiques propriétés de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, prise en charge de la signalétique sur les PDIPR.

Ajout de 4 alinéas supplémentaires au sein de la compétence obligatoire « développement économique »

- *Aménagement numérique : adhésion au Syndicat Mixte Ouvert « Périgord Numérique »*
- *Réalisation d'études, d'actions et de promotion du développement durable et du développement des énergies renouvelables dans le cadre d'une démarche de transition énergétique,*
- *Création et mise en œuvre d'un territoire à Energie Positive et mise en place de toutes les actions y concourant.*

3 – COLLECTE TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

- Adhésion au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Ribérac

4 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Construction, aménagement et fonctionnement de l'aire de stationnement des gens du voyage de Ribérac et mise en place d'une politique d'accompagnement social des familles accueillies en séjour longue durée sur l'aire (aide à la sédentarisation, scolarisation, médiation).

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

1- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Actions de protection et d'entretien de la rivière Dronne et de son bassin versant

2 – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Définition d'une politique communautaire de l'habitat, se traduisant par :

- La réalisation d'études, de diagnostics à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes (PLH)
- La mise en œuvre éventuelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- Réhabilitation, location de logements et locaux à vocation commerciale, administrative et technique, propriété de la Communauté de Communes (voir annexe)
- Prise en charge des lotissements propriété de la Communauté de Communes (voir annexe)

Définition d'une politique du logement social se traduisant par :

- la mise en œuvre d'un partenariat avec l'OPDHLM (cession de réserves foncières bâties ou non bâties, propriété de la Communauté de Communes, dans le respect du cadre législatif et réglementaire, en vue de la création de logements sociaux ou de logements en accession à la propriété avec l'Office Public Départemental HLM) ;

3 – CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la base des critères suivant :

- les voies communales et chemins ruraux revêtus
- les chemins « blancs » en calcaire.

Sont exclues de l'intérêt communautaire : les places et les rues situées dans les centres bourg des communes

4 - ACTION SOCIALE

- Gestion d'un service d'aides à domicile
- Gestion de la Résidence pour Personnes Agées de Ribérac
- Gestion de la Résidence pour Personnes Agées de Tocane-Saint-Apre
- Gestion du portage des repas à domicile
- Secours d'urgence
- La compétence action sociale est confiée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

C - COMPETENCES FACULTATIVES

1- CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Prise en charge du service des écoles primaires et maternelles publiques des communes membres, y compris le recrutement, la gestion du personnel de service et l'harmonisation des moyens mis à disposition sur l'ensemble du périmètre (informatique, bibliothèque, éveil musical et pratiques sportives) ;

Equipements sportifs

- Création et gestion d'équipement(s) sportif(s) d'intérêt communautaire.
Sont d'intérêts communautaires :
 - ✓ la piscine de Ribérac
 - ✓ la piscine de Verteillac
- Mise en commun des moyens éducatifs et de formation des jeunes dans le cadre de l'action scolaire et de la pratique amateur au sein des clubs.
- Soutien logistique et/ou financier pour le sport de pleine nature.
- Soutien logistique et/ou financier aux associations sportives enseignant et entraînant les jeunes de 3 à 16 ans.

Equipements culturels

- Adhésion au CRD24 et gestion des locaux de l'Antenne du Grand Ribéracois
- Participation à l'organisation et/ou soutien financier à des actions ou évènements culturels du Territoire : toutes actions bénéficiant d'un financement Europe/Etat/Région/Département.
- Attribution de subventions aux associations proposant des animations, des spectacles spécifiques, des projets précis sur le territoire de la CCPR et rayonnant au-delà de la commune.
- Prise en charge et coordination de la Convention Culturelle Départementale.

Ajout des 2 alinéas supplémentaires :

- *Création et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire contribuant au développement de la « lecture jeunesse » et des animations autour du livre jeunesse : Est d'intérêt communautaire :*
 - ✓ *Bibliothèque du Verteillacois*
- *Création et gestion d'un Centre Social et Culturel Intercommunal*

2 - POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

- Création, aménagement, fonctionnement et animation des équipements d'accueil périscolaires et extrascolaires ;
- Définition, mise en place et suivi d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse se traduisant par une contractualisation avec les organismes concernés (CAF, MSA...)
- Création, aménagement, fonctionnement et animation du relais assistantes maternelles du Ribéracois (RAM).
- Création et gestion de nouveaux équipements collectifs dédiés aux 0/4 ans ;

Ajout des 2 alinéas supplémentaires :

- *Accompagnement technique aux initiatives privées de développement des structures d'accueil des 0-6 ans (MAM, micro crèches...)*

3 –TOUT OU PARTIE DE L'ASSAINISSEMENT

- Etude, élaboration et suivi du schéma directeur d'assainissement
- Création d'un Service de l'Assainissement Non Collectif (diagnostic neuf et existant, conception, contrôle, entretien ...)
- Mise en place d'un service de vidanges groupées
- Création et prise en charge d'une unité de traitement des matières de vidanges (UTMV)

Il est à noter que les compétences optionnelles relatives à l'entretien des PDI PR, la gestion des assainissements collectifs, l'entretien du stade de Segonzac et du skate parc de Tocane sont restituées aux communes.

Enfin la compétence scolaire est entièrement revisitée puisque l'entretien des bâtiments revient à la charge des communes tandis que la CCPR conserve la prise en charge du service des écoles et des personnels affectés. Le partage entre les communes et la communauté de communes est mieux identifié puisque la partie pédagogique revient à l'intercommunalité et la partie bâtiment aux communes.

III- LA GOUVERNANCE

Aucun changement n'est intervenu durant l'année 2015 au sein de la gouvernance. Le Président est entouré de 15 Vice-Présidents et le bureau compte 26 membres. En revanche le conseil communautaire confie la délégation du Service d'Urbanisme mutualisé à Emmanuel Clugnac.

62 délégués représentent la CCPR au sein du Conseil Communautaire et chacune des 46 communes est représentée par au moins un délégué.

Activité des conseillers communautaires en 2015 :

- Les membres du Bureau se sont réunis 8 fois au cours de l'année 2015.
- 9 Conseils Communautaire ont été tenus et 205 délibérations ont été adoptées.
- Les différentes commissions intercommunales se réunissent à 48 reprises.
- Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se retrouvent à 3 reprises.
- Le conseil d'exploitation de l'Office Intercommunal du Tourisme se réunit à 3 occasions
- Le conseil d'administration du Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois convoque par 5 fois ses délégués
- Le Comité Technique se tient à 4 reprises et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail par 2 fois.
- La Commission Intercommunale des Impôts Directs est convoquée 4 fois(Elle a un rôle très important car la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a pour objectif de simplifier et de rendre plus juste les modalités d'évaluation des locaux professionnels en créant une grille tarifaire par catégorie de locaux et par secteurs locatifs homogènes dans un département pour une mise en œuvre dès 2016).
- Pour le service voirie des réunions de secteur sont instituées pour recenser les besoins et coordonner les interventions des agents. Elles sont animées sur le Ribéracois par Patrick LACHAUD, le Verteillacois par Jean-Pierre PRUNIER et le Tocanais par Didier ANDRIEUX. Elles se tiennent au début de chaque mois et permettent de concerter avec les communes qui sont représentées par un délégué souvent issu du conseil municipal.

IV- L'ORGANISATION DES SERVICES

La CCPR est organisée autour de trois pôles : Verteillac, Tocane St Apre et Ribérac siège de la Communauté. La présence de deux pôles secondaires permet de maintenir la proximité des services sur les territoires.

Ces pôles « administratifs » ont des spécificités en fonction des services qu'ils hébergent.

- **Verteillac** accueille le service Développement Territorial (économie, environnement), Urbanisme (aménagement de l'espace, planification) et Communication. La CCPR est propriétaire des bâtiments
- **Tocane St Apre** accueille le service Comptable et Financier. La CCPR loue pour 6 000 Euros ses bureaux à la municipalité.
- **Ribérac** accueille les services Techniques (voirie, Assainissement Non Collectif, bâtiments), Enfance Jeunesse, Ressources humaines, RAM. Il abrite également le siège de la CCPR. La CCPR loue pour 16 000 Euros ses bureaux à la municipalité.

L'organisation par pôle de compétence permet de conserver une proximité de territoire mais malgré la mise en place d'un bureau à distance et d'un serveur partagé se pose la question du rapprochement des services.

Les services techniques pour la partie opérationnelle sont basés à Tocane et Verteillac. Il apparaît également la nécessité de les réunir au sein d'un même centre technique positionné plus centralement sur le territoire.

V- LE PERSONNEL

a- ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2015

Le tableau des effectifs compte 122 agents et parmi eux :

- 102 agents titulaires voire stagiaires de la fonction publique territoriale
- 13 agents en Contrats à Durée Indéterminée
- 4 agents relevant de la catégorie des emplois aidés (1 agent en CEA, 2 agents en CAE, 1 Contrat d'apprentissage)
- 3 agents en CDD,

Les 122 agents en poste se répartissent ainsi :

Nombre d'agents	FILIERE
22	ADMISTRATIVE
52	TECHNIQUE
36	ANIMATION
10	MEDICO-SOCIALE
1	CULTURELLE
1	SPORTIVE

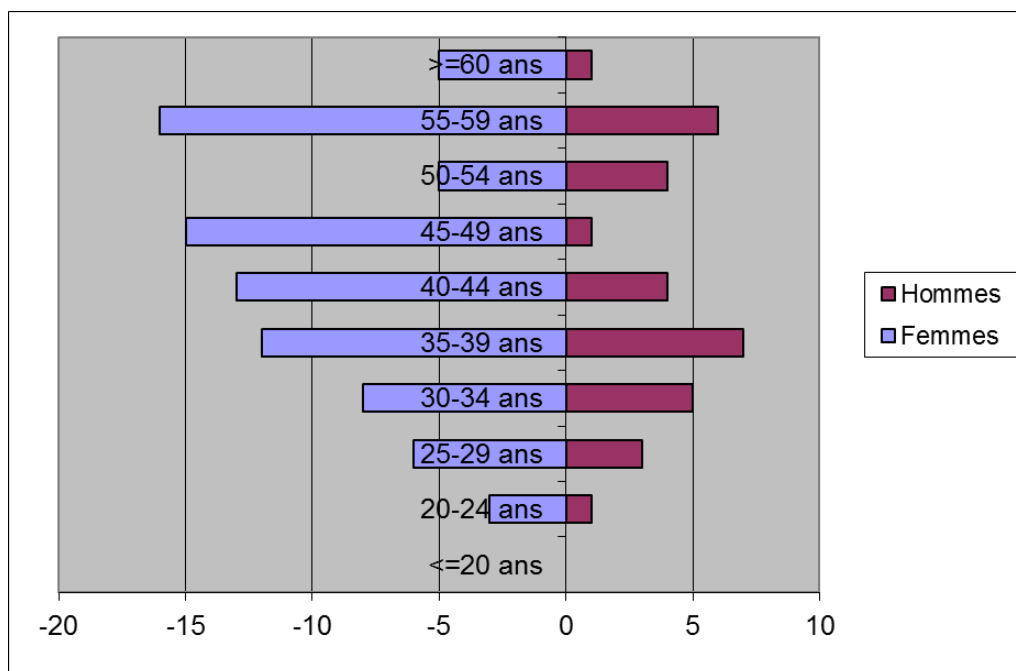
Nombre d'agents	Catégorie
5	A
4	B
113	C

Nombre d'agents	Temps de travail
71	Temps complet
18	De 30 h à 34h
22	De 20h à 29h
11	Moins de 20h

b- L' ABSENTEISME

<u>Absentéisme 2015</u>	<u>Jours d'absence 2014</u>	<u>Jours d'absence 2015</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2015</u>
<i>Arrêt de maladie</i>	441	835	2.04%	3 %
<i>Arrêt de longue maladie</i>	819	365	3.79%	1.31%
Arrêt accident du travail	88	9	0.40%	0.03%
Maternité	294	381	1.36%	1.36%
Autres (enfant malade)	21.5	17	0.09%	0.06%
Congé paternité		14		0.05%
<u>Total des jours d'absence</u>	1663.5	1 621		
<u>Taux d'Absentéisme</u>			7.71%	5.81%

c- PYRAMIDE DES AGES au 05 février 2016



	FEMMES	HOMMES
Effectif	83	32
Age moyen	44.37	42.13
Age moyen global	43.77	

Constat :

La moyenne d'âge est de 43 ans.

L'âge moyen des femmes est de 44.37 ans et celui des hommes est de 42.13 ans.

NB : Il convient de compléter le tableau des effectifs par le recrutement ponctuel d'agents mis à disposition par le Centre de Gestion ou des contrats saisonniers à durée déterminée. Le nombre fluctue en fonction des besoins et les agents interviennent dans les accueils périscolaires, les centres de loisirs, les écoles, les piscines, pour le SPANC, les TAP.....

d- LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL CONSTATES EN 2015

- 3 départs à la retraite
- 3 départs en disponibilité
- 1 démission

- 3 mutations par la mobilité interne
- La CCPR, dans le cadre de sa compétence scolaire, a intégré 15 agents communaux affectés dans les écoles et qui ont choisi d'intégrer la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2015 ainsi que 3 agents des communes qui renforcent le service technique.
- 1 agent communal est intégré au service d'autorisation des droits du sol

e- COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le règlement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est entrée en vigueur en avril 2015.

VI- LE CONTEXTE BUDGETAIRE

a- LA FISCALITE

Depuis le 1er janvier 2014 le régime de fiscalité applicable de la CCPR est celui de la fiscalité mixte : c'est-à-dire une fiscalité professionnelle unique (CFU) et une fiscalité sur les taxes ménages »

Les taux de la CCPR votés en 2015

1-Les taux de la fiscalité des ménages pour 2015

Collectivité	Taxe	Taux en %
CCPR	HABITATION	8.93
	FONCIER	12.24
	FONCIER NB	42.23

Il est important de noter que la CCPR a fait le choix d'appliquer les mêmes taux de fiscalité qu'en 2014.

b- L'évolution de la fiscalité du bloc communal (Communes et CCPR) de 2014 à 2015

TAXE D'HABITATION

COMMUNE	2014			2015		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	9,39	8,93	18,32	9,39	8,93	18,32
BERTRIC BUREE	7,22	8,93	16,15	7,22	8,93	16,15
BOURG DES MAISONS	9,80	8,93	18,73	9,80	8,93	18,73
BOURG DU BOST	10,94	8,93	19,87	10,94	8,93	19,87
BOUILLES ST SEBASTIEN	7,79	8,93	16,72	7,79	8,93	16,72
CELLES	7,70	8,93	16,63	7,70	8,93	16,63
CERCLES	11,77	8,93	20,7	11.21	8,93	20.14
CHAMPAGNE FONTAINE	8,68	8,93	17,61	8.94	8,93	17.87
CHAPDEUIL	6,80	8,93	15,73	6,80	8,93	15,73
LA CHAPELLE GRESIGNAC	8,23	8,93	17,16	8.35	8,93	17.28
LA CHAPELLE MONTABOURLET	9,39	8,93	18,32	9,39	8,93	18,32
CHASSAIGNES	9,22	8,93	18,15	9,22	8,93	18,15
CHERVAL	6,38	8,93	15,31	6,38	8,93	15,31
COMBERANCHE EPELUCHE	10,44	8,93	19,37	10,44	8,93	19,37
COUITURES	8,00	8,93	16,93	8,00	8,93	16,93
CREYSSAC	9,74	8,93	18,67	9.93	8,93	18.86
DOUCHAPT	7,03	8,93	15,96	7,03	8,93	15,96
GOUS ROSSIGNOL	10,02	8,93	18,95	10,02	8,93	18,95
GRAND BRASSAC	8,65	8,93	17,58	8,65	8,93	17,58
LA JEMAYE	9,19	8,93	18,12	9,19	8,93	18,12
LISLE	8,50	8,93	17,43	8.67	8,93	17.60
LUSIGNAC	11,00	8,93	19,93	12	8,93	20.93
MONTAGRIER	10,42	8,93	19,35	10,42	8,93	19,35
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	6,15	8,93	15,08	7.24	8,93	16.17
PAUSSAC SAINT VIVIEN	7,76	8,93	16,69	7,76	8,93	16,69
PETIT BERSAC	11,16	8,93	20,09	10.94	8,93	19.87
PONTEYRAUD	9,77	8,93	18,7	9,77	8,93	18,7
RIBERAC	20,17	8,93	29,1	20,17	8,93	29,1
SAINTE ANDRE DE DOUBLE	11,38	8,93	20,31	11,38	8,93	20,31
SAINTE JUST	5,74	8,93	14,67	5,74	8,93	14,67
ST MARTIAL VIVEYROLS	11,14	8,93	20,07	11.36	8,93	20.29
SAINTE MARTIN DE RIBERAC	11,00	8,93	19,93	11,00	8,93	19,93
SAINTE MEARD DE DRONE	14,98	8,93	23,91	14,98	8,93	23,91
SAINTE PARDOUX DE DRONE	5,18	8,93	14,11	5,18	8,93	14,11
SAINTE PAUL LIZONNE	12,31	8,93	21,24	12,31	8,93	21,24
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	5,52	8,93	14,45	5,52	8,93	14,45
SAINTE VICTOR	6,65	8,93	15,58	6,65	8,93	15,58
ST VINCENT DE CONNEZAC	15,87	8,93	24,8	15,87	8,93	24,8
SEGONZAC	9,06	8,93	17,99	9,06	8,93	17,99
SIORAC DE RIBERAC	9,52	8,93	18,45	9,52	8,93	18,45
TOCANE SAINT-APRE	8,60	8,93	17,53	8.34	8,93	17.27
LA TOUR BLANCHE	9,11	8,93	18,04	11,00	8,93	18,04
VANXAINS	12,46	8,93	21,39	14,98	8,93	21,39
VENDOIRE	8,37	8,93	17,3	5,18	8,93	17,3
VERTEILLAC	11,49	8,93	20,42	12,31	8,93	20,42
VILLETUREIX	10,22	8,93	19,15	5,52	8,93	19,15

CCPR : Taux moyen 2014 : 18.49% ; Taux moyen 2015 : 18.54% Moyenne nationale : 24.27%

TAXE FONCIERE BATIE

COMMUNE	2014			2015		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	8,11	12,24	20,35	8,11	12,24	20,35
BERTRIC BUREE	1,80	12,24	14,04	1,80	12,24	14,04
BOURG DES MAISONS	10,04	12,24	22,28	10,04	12,24	22,28
BOURG DU BOST	8,90	12,24	21,14	8,90	12,24	21,14
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	7,01	12,24	19,25	7,01	12,24	19,25
CELLES	9,28	12,24	21,52	9,28	12,24	21,52
CERCLES	15,55	12,24	27,79	15,55	12,24	27,79
CHAMPAGNE FONTAINE	10,48	12,24	22,72	10,48	12,24	22,72
CHAPDEUIL	7,84	12,24	20,08	7,84	12,24	20,08
LA CHAPELLE GRESIGNAC	7,64	12,24	19,88	7,64	12,24	19,88
LA CHAPELLE MONTABOURLET	7,22	12,24	19,46	7,22	12,24	19,46
CHASSAIGNES	5,95	12,24	18,19	5,95	12,24	18,19
CHERVAL	3,63	12,24	15,87	3,63	12,24	15,87
COMBERANCHE EPELUCHE	9,50	12,24	21,74	9,50	12,24	21,74
COUTURES	7,00	12,24	19,24	7,00	12,24	19,24
CREYSSAC	13,81	12,24	26,05	13,81	12,24	26,05
DOUCHAPT	4,58	12,24	16,82	4,58	12,24	16,82
GOUTS ROSSIGNOL	9,35	12,24	21,59	9,35	12,24	21,59
GRAND BRASSAC	9,10	12,24	21,34	9,10	12,24	21,34
LA JEMAYE	5,81	12,24	18,05	5,81	12,24	18,05
LISLE	10,50	12,24	22,74	10,50	12,24	22,74
LUSIGNAC	9,85	12,24	22,09	9,85	12,24	22,09
MONTAGRIER	13,49	12,24	25,73	13,49	12,24	25,73
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	2,67	12,24	14,91	2,67	12,24	14,91
PAUSSAC SAINT VIVIEN	8,57	12,24	20,81	8,57	12,24	20,81
PETIT BERSAC	12,63	12,24	24,87	12,63	12,24	24,87
PONTEYRAUD	9,43	12,24	21,67	9,43	12,24	21,67
RIBERAC	32,91	12,24	45,15	32,91	12,24	45,15
SAINT ANDRE DE DOUBLE	13,01	12,24	25,25	13,01	12,24	25,25
SAINT JUST	6,15	12,24	18,39	6,15	12,24	18,39
ST MARTIAL VIVEYROLS	8,41	12,24	20,65	8,41	12,24	20,65
SAINT MARTIN DE RIBERAC	8,09	12,24	20,33	8,09	12,24	20,33
SAINT MEARD DE DRONE	20,00	12,24	32,24	20,00	12,24	32,24
SAINT PARDOUX DE DRONE	7,82	12,24	20,06	7,82	12,24	20,06
SAINT PAUL LIZONNE	15,79	12,24	28,03	15,79	12,24	28,03
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	7,21	12,24	19,45	7,21	12,24	19,45
SAINT VICTOR	6,30	12,24	18,54	6,30	12,24	18,54
ST VINCENT DE CONNEZAC	19,32	12,24	31,56	19,32	12,24	31,56
SEGONZAC	8,36	12,24	20,6	8,36	12,24	20,6
SIORAC DE RIBERAC	12,90	12,24	25,14	12,90	12,24	25,14
TOCANE SAINT-APRE	11,81	12,24	24,05	11,81	12,24	24,05
LA TOUR BLANCHE	12,38	12,24	24,62	12,38	12,24	24,62
VANXAINS	12,25	12,24	24,49	12,25	12,24	24,49
VENDOIRE	10,36	12,24	22,6	10,36	12,24	22,6
VERTEILLAC	14,20	12,24	26,44	14,20	12,24	26,44
VILLETUREIX	13,13	12,24	25,37	13,13	12,24	25,37

CCPR : Taux moyen 2014 : 22.46% Taux moyen 2015 : 22.46%/Moyenne nationale : 22.57%

TAXEFONCIERE NON BATIE

COMMUNE	2014			2015		
	Taux Communaux	Taux EPCI	Total	Taux Communaux	Taux EPCI	Total
ALLEMANS	44,67	42,23	86,9	44,67	42,23	86,9
BERTRIC BUREE	14,08	42,23	56,31	14,08	42,23	56,31
BOURG DES MAISONS	25,24	42,23	67,47	25,24	42,23	67,47
BOURG DU BOST	42,83	42,23	85,06	42,83	42,23	85,06
BOUILLES ST SEBASTIEN	41,00	42,23	83,23	41,00	42,23	83,23
CELLES	43,11	42,23	85,34	43,11	42,23	85,34
CERCLES	76,14	42,23	118,37	72,54	42,23	114,77
CHAMPAGNE FONTAINE	52,56	42,23	94,79	52,56	42,23	94,79
CHAPDEUIL	35,33	42,23	77,56	35,33	42,23	77,56
LA CHAPELLE GRESIGNAC	34,06	42,23	76,29	34,57	42,23	76,80
LA CHAPELLE MONTABOURLET	44,23	42,23	86,46	44,23	42,23	86,46
CHASSAIGNES	27,00	42,23	69,23	27,00	42,23	69,23
CHERVAL	37,93	42,23	80,16	37,93	42,23	80,16
COMBERANCHE EPELUCHE	49,81	42,23	92,04	49,81	42,23	92,04
COUTURES	43,00	42,23	85,23	43,00	42,23	85,23
CREYSSAC	60,94	42,23	103,17	62,16	42,23	104,39
DOUCHAPT	37,69	42,23	79,92	37,69	42,23	79,92
GOUTS ROSSIGNOL	48,15	42,23	90,38	48,15	42,23	90,38
GRAND BRASSAC	28,20	42,23	70,43	28,20	42,23	70,43
LA JEMAYE	34,37	42,23	76,6	34,37	42,23	76,6
LISLE	39,00	42,23	81,23	39,80	42,23	82,03
LUSIGNAC	57,00	42,23	99,23	59,00	42,23	101,23
MONTAGRIER	55,10	42,23	97,33	55,10	42,23	97,33
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	45,25	42,23	87,48	53,29	42,23	95,52
PAUSSAC SAINT VIVIEN	38,51	42,23	80,74	39,09	42,23	81,32
PETIT BERSAC	42,80	42,23	85,03	41,94	42,23	84,17
PONTEYRAUD	51,36	42,23	93,59	51,36	42,23	93,59
RIBERAC	101,18	42,23	143,41	101,18	42,23	143,41
SAINT ANDRE DE DOUBLE	48,03	42,23	90,26	48,03	42,23	90,26
SAINT JUST	20,79	42,23	63,02	20,79	42,23	63,02
ST MARTIAL VIVEYROLS	52,51	42,23	94,74	53,56	42,23	95,79
SAINT MARTIN DE RIBERAC	35,05	42,23	77,28	35,05	42,23	77,28
SAINT MEARD DE DRONE	91,18	42,23	133,41	91,18	42,23	133,41
SAINT PARDOUX DE DRONE	28,15	42,23	70,38	28,15	42,23	70,38
SAINT PAUL LIZONNE	83,29	42,23	125,52	83,29	42,23	125,52
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	30,76	42,23	72,99	30,76	42,23	72,99
SAINT VICTOR	32,03	42,23	74,26	32,03	42,23	74,26
ST VINCENT DE CONNEZAC	60,31	42,23	102,54	60,31	42,23	102,54
SEGONZAC	38,86	42,23	81,09	38,86	42,23	81,09
SIORAC DE RIBERAC	57,30	42,23	99,53	57,30	42,23	99,53
TOCANE SAINT-APRE	38,97	42,23	81,2	37,80	42,23	80,03
LA TOUR BLANCHE	50,39	42,23	92,62	50,39	42,23	92,62
VANXAINS	52,94	42,23	95,17	52,94	42,23	95,17
VENDOIRE	64,11	42,23	106,34	64,11	42,23	106,34
VERTEILLAC	70,46	42,23	112,69	70,46	42,23	112,69
VILLETUREIX	44,37	42,23	86,6	44,37	42,23	86,6

CCPR : Taux moyen 2014 : 88.97% Taux moyen 2015 : 89.16%/Moyenne nationale : 65.61%

d- LA FISCALITE DES ENTREPRISES

Durée d'intégration des taux de l'EPCI:	8	Taux prévisionnel	28,55
Année de départ de l'intégration pour l'EPCI:	2013	Taux correctif uniforme:	- 0,0019
Année de fin d'intégration pour l'EPCI:	2020	Produit attendu:	746 858,00

e- ANALYSE DE LA FISCALITE DU TERRITOIRE DE LA CCPR

1- La fiscalité des ménages

Le produit fiscal en 2015 est de 5 030 007 € (soit 217€50/hab en population DGF)

Le potentiel fiscal de la CCPR est de 3 995 484 € (le potentiel fiscal est l'application des taux moyens des CC relevant du régime de la FFU à nos bases)

Les taux moyens en France pour les CC à FPU sont (source Minefi6DGCL année 2014):

Taxe d'habitation : 8.66% (moyenne nationale : 92.2€/hab-CCPR : 90 €/hab)

Taxe Foncier Bâti : 2.29% (moyenne nationale : 11€/hab-CCPR : 90 €/hab)

Taxe Foncier Non Bâti : 4.89% (moyenne nationale : 4.2 €/hab-CCPR : 25 €/hab)

Rappel taux CCPR 2015 :

Taxe d'habitation : **8.93%**

Taxe Foncier Bâti : **12.24%**

Taxe Foncier Non Bâti : **42.23%**

Le potentiel fiscal par population DGF de la CCPR est de 172.770215 € (3 995 484€/23 126 hab).

Le potentiel fiscal moyen en France de la catégorie est de 278.565237 € soit +87.96%

Si on applique le potentiel fiscal moyen de la catégorie à notre population DGF on obtiendrait :

278.565237 € /23 126 hab = 6 442 099.67 €

- **Premier constat : la faiblesse des bases de la fiscalité des ménages qui est compensée par des taux de fiscalité élevés notamment sur le foncier**

2- La fiscalité des activités économiques

Produit fiscal lié à l'activité économique (CFE-CVAE-IFER-TASCOM)

Moyenne nationale : 207.50 €/hab

CCPR : 66.76€/hab

- **Second constat : le manque de dynamisme du panier fiscal lié aux recettes économiques**

3- Produit fiscal/habitant du bloc communal

Moyenne nationale : 302 €/hab

CCPR : 250€/hab

Conclusion : la compensation de la richesse fiscale liée à l'activité économique se fait sur la taxe foncière qui est impactée plus que la moyenne nationale.

f- UN COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE QUI DIMINUE

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Rappel des CIF de départ :

	CCHD	CCVD	CCV	CCR
CIF 2013	0.699810	0.580936	0.438163	0.410853

Pour la CCPR le CIF 2015 est de 0.401717 contre 0.498011 en 2014 (la moyenne de la catégorie est de 0.354408-source DGCL). Cette baisse importante du CIF impacte le FPIC qui progresse très peu malgré les charges nouvelles comme les TAP, les cotisations aux divers organismes, le service urbanisme...que doit supporter la CCPR.

*

g- LA DETTE DE LA CCPR

Au 1^{er} janvier 2015, la dette en capital s'élève à 6 192 528 € en diminution de 250 000 € malgré un recours à l'emprunt de 200 000 € en 2014 qui est comptabilisé en 2015

Evolution prévisionnelle de la dette de la CCPR

Année	Dette au 1er Janvier
2014	6 418 875.30
2015	6 192 527.91
2016	5 564 414.34
2017	4 972 916.35
2018	4 418 015.27
2019	3 463 929.76

Evolution prévisionnelle de l'annuité de la dette de la ccpr de 2014 à 2019

	Cumul			annuité/hab €/hab	intérêts/dép réelles
	Capital	Intérêts	Total		
2015	626 347.39	243 504.37	868 851.76	37.61	
2016	628 113.57	227 295.67	855 409.24	36.98	
2017	591 497.98	207 265.07	798 763.05	34.53	
2018	554 901.08	188 166.16	743 067.24	32.13	
2019	486 689.30	170 374.99	657 064.29	28.41	

h -L'EXECUTION BUDGETAIRE 2015

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		514 703,20	383 981,07		383 981,07	514 703,20
Opérations de l'exercice	11 622 629,79	12 315 527,84	1 460 778,16	1 255 145,21	13 083 407,95	13 570 673,05
TOTAUX	11 622 629,79	12 830 231,04	1 844 759,23	1 255 145,21	13 467 389,02	14 085 376,25
Résultats de clôture		1 207 601,25	589 614,02			617 987,23
Restes à réaliser			596 000,00	596 888,00	596 000,00	596 888,00
TOTAUX CUMULES	11 622 629,79	12 830 231,04	2 440 759,23	1 852 033,21	14 063 389,02	14 682 264,25
RESULTATS DEFINITIFS		1 207 601,25	588 726,02			618 875,23

L'excédent de fonctionnement 2014 après affectation du résultat était de 514 703,20€ et il passe à 618 875,23€ en 2015.

i- LES ECONOMIES DE GESTION

Le marché des assurances mis en place en 2014 a permis une diminution du poste de près de 20 000 € en 2015.

Le marché des fournitures voirie permet d'obtenir des prix unitaires plus intéressants mais le volume nécessaire à l'entretien courant des voies intercommunales est supérieur en 2015 pour assurer un entretien satisfaisant des voies intercommunales. Il est important de souligner que l'entretien des voies est primordial car les budgets d'investissement seront de plus en plus contraints.

Le groupement de commandes pour les produits d'entretien et les fournitures administratives génère une économie de 10 000 €.

La « campagne » d'isolation des bâtiments scolaires réalisée sur de nombreux bâtiments intercommunaux accueillant du public doit générer des économies de fonctionnement par une diminution des dépenses de chauffage et/ou améliorer le confort des locaux et donc des personnes accueillies principalement les enfants.

j- LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU BUDGET 2015

Ils sont calculés à partir du compte administratif 2015 et les comparaisons à partir des Communautés de Communes à fiscalité additionnelle de la strate de 10 000 à 20 000 habitants.

- 1- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant : 468 € (moyenne de la strate Sources: budgets principaux des budgets primitifs DGCL, états budgétaires DGFIP, CC FPU, Strate de 10 000 à 20 000 habitants données 2014 : 425€) (Montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Pour les communes et groupements de communes, les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF)
- 2- Produit des impositions directes en euros des quatre taxes par habitant :
250.86 € (234 €)
- 3- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant : 520 € (436€) (Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance)

4- Encours de la dette en € /habitant en 2015 : 277 €

5- DGF en euros par habitant (Recette du compte 741 en mouvements réels par la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité) :

En 2015, elle est de 54.38 €/habitant (contre 74.02€/ habitant en 2014) et la contribution au redressement des finances publiques s'élevait à 79 264 €. Cette contribution est estimée à 203 000 € en 2015.

6- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.)

Pour la CCPR il est de 36% (24%)

7- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :
51.44% (66.24%)

8- La capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute

La capacité de désendettement est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années.

Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Pour la CCPR (compte administratif 2015) il est de : 6.39 années

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est situé entre 10 et 12 ans.

9- Taux d'autonomie financière : « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement »,
Pour la CCPR il est de 46%. (50%)

10- Dépenses d'équipement brut/habitant : 58.55€ en 2015 contre 20€ en 2014.
En 2014 première année de la fusion le programme d'investissement de la CCPR est très modéré. Ce qui explique ce faible ratio.

11- Divers

Capacité d'autofinancement brut : 967 874 € en 2015 contre 916 000€ en 2014
Capacité d'autofinancement nette : 263 000 € en 2015

k-LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rappel :

Le Conseil Communautaire a adopté la création de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT), rendue obligatoire par l'adoption par la CCPR du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la CCPR y compris celles déjà transférées et leur mode de financement. Elle intervient obligatoirement l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de charges.

En 2015, la CLECT se réunit à trois reprises et vote les attributions définitives au 17.12.2015 une fois l'harmonisation des compétences effectuée.

Les attributions de compensation définitives de 2015

COMMUNES	AC provisoires 2015 valeur 02/2015	TOTAL TRANSFERT 2015	AC Définitives
	A	B	A-B=C
ALLEMANS	11 760	3 230	8 530
BERTRIC BUREE	50686	1 966	48 720
BOURG DES MAISONS	60 387	80	60 307
BOURG DU BOST	130	1 463	-1 333
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	146	1 100	-954
CELLES	7 353	3 158	4 195
CERCLES	8 030	1 103	6 927
CHAMPAGNE FONTAINE	11 322	1 954	9 368
CHAPDEUIL	1 241	732	509
CHASSAIGNES	1 276	440	836
CHERVAL	10 873	1 582	9 291
COMBERANCHE EPELUCHE	7 325	841	6 484
COUTURES	7 290	1 019	6 271
CREYSSAC	2 289	496	1 793
DOUCHAPT	414	2 062	-1 648

GOUTS ROSSIGNOL	6 833	2 278	4 555
GRAND BRASSAC	9 149	3 135	6 014
LA CHAPELLE GRESIGNAC	1 062	572	490
LA CHAPELLE MONTABOURLET	1 348	352	996
LA JEMAYE	3 697	533	3 164
LA TOUR BLANCHE	20 959	2 185	18 774
LISLE	25 372	4 739	20 633
LUSIGNAC	999	1 167	-168
MONTAGRIER	16 701	2 851	13 850
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	5 667	933	4 734
PAUSSAC SAINT VIVIEN	22 015	2 755	19 260
PETIT BERSAC	10 530	781	9 749
PONTEYRAUD	341	281	60
RIBERAC	774 514	45 745	728 769
SEGONZAC	-429	1 129	-1 558
SIORAC DE RIBERAC	673	1 287	-614
ST ANDRE DE DOUBLE	3 158	944	2 214
ST JUST	3 070	763	2 307
ST MARTIAL VIVEYROLS	9 927	1 081	8 846
ST MARTIN DE RIBERAC	3 482	4 484	-1 002
ST MEARD DE DRONE	13 017	2 694	10 323
ST PARDOUX DE DRONE	2 904	1 086	1 818
ST PAUL LIZONNE	9 544	1 471	8 073
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	2 780	1 224	1 556
ST VICTOR	1 914	1 278	636
ST VINCENT DE CONNEZAC	20 303	3 244	17 059
TOCANE SAINT-APRE	121 223	7 860	113 363
VANXAINS	2 590	4 743	-2 153
VENDOIRE	2 085	852	1 233
VERTEILLAC	51 192	3 072	48 120
VILLETUREIX	22 937	4 603	18 334
TOTAL	1 350 079	131 348	1 218 731

L -L'ACTIVITE QUANTIFIEE DU SERVICE FINANCIER DE LA CCPR

En 2015, le nombre de budgets est de 10, il s'agit :

- du budget principal
- du budget annexe Office de Tourisme
- du budget annexe Centre Social
- du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif
- du budget annexe Assainissement Collectif
- du budget annexe Unité de Traitement des matières de Vidanges
- du budget annexe Zone d'Activités de Villetoueix
- du budget annexe Zone d'Activités du Jarissou
- du budget annexe Zone d'Activités de Puymozac
- du budget annexe Lotissement

Au total, l'ensemble des budgets représente un volume de **678** bordereaux pour **6 988** mandats et titres.

M- LES AUTRES COMPETENCES DU SERVICE FINANCIER

Le service financier gère également :

- L'inventaire de la collectivité en biens et en subventions ce qui représente un volume de 40 000 000€
- Les emprunts de la collectivité
- Le suivi des marchés pour la partie financière (respect des montants des marchés passés)
- Le relationnel avec le Trésor Public
- L'élaboration des états de TVA et FCTVA
- Le suivi des budgets
- Le suivi des régies

Deuxième partie

L'activité des services

I- LES SERVICES A LA POPULATION

a- Les écoles

En 2015, 1 336 élèves étaient inscrits dans les écoles primaires et maternelles de la Communauté des Commune du Pays Ribéracois. **(508 élèves en maternelle / 828 élèves en élémentaire)**

 *Les effectifs*

ECOLES	EFFECTIFS	TOTAL RPI
Les Beauvières	102	317
Prévert	215	
Bertric Burée	41	98
Allemans	39	
St Paul Lizonne	18	
Celles	50	68
Grand-Brassac	18	
Cercles	26	47
La Tour Blanche	21	
Cherval	22	62
Champagne	40	
Douchapt	31	
St Pardoux de Dronne	26	106
St Sulpice de Roumagnac	27	
Segonzac	22	
Lisle Maternelle	37	
Lisle Élémentaire	52	89
Lusignac	18	
St Martial Viveyrol	24	79
Verteillac	37	
Vanxains	44	
St Martin de Ribérac	47	91
Villetoureix	104	
Tocane Maternelle	73	189
Tocane Élémentaire	68	
Montagrier	48	
St Vincent de Connezac	67	67
Paussac	19	19
Total	1336	1336

ECOLES						
DEPENSES			RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	3 764,66 €	13	6459 REMB CHARGES	17 010,45 €	
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	13 120,62 €	70	70845 MISE A DISPO COMMUNES MEMBRES	183 737,01 €	
	60621 COMBUSTIBLES	13 925,36 €	70	70875 RBT FRAIS COMMUNES	15 418,52 €	
	60623 ALIMENTATION	14,40 €	70	70878 RBT FRAIS AUTRES	9 515,17 €	
	60631 FOURNITURES ENTRETIEN	11 174,25 €	74	74718 PARTICIPATION ETAT	75 917,06 €	
	60632 PETIT MATERIEL	6 474,21 €	77	7788 DIVERS	174,44 €	
	60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	55,20 €				
	6064 FOURN ADMINISTRATIVES	91,64 €				
	6067 FOURNITURES SCOLAIRES	59 850,57 €				
	6135 LOCATION	15 789,18 €				
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	32 803,27 €			Total 301 772,65 €	
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	4 657,55 €				
	6156 MAINTENANCE	25 025,14 €				
	616 ASSURANCES	602,13 €				
	6182 DOCUMENTATIONS	787,21 €				
	6184 FORMATION	348,00 €				
	6188 AUTRES FRAIS DIVERS	126,00 €				
	6226 HONORAIRES	8 676,00 €				
	6232 FETES ET CEREMONIES	47,46 €				
	6238 DIVERS	3 537,00 €				
	6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	505,00 €				
	6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 101,12 €				
	6261 AFFRANCHISSEMENT	889,88 €				
	6262 TELECOMMUNICATIONS	26 136,76 €				
	6283 NETTOYAGE DES LOCAUX	1 533,32 €				
	62875 REMB AUX COMMUNES	122 156,81 €				
	62878 REMB AUTRES ORGANISMES	2 728,81 €				
	637 TEOM	87,00 €				
	12	PERSONNEL (dont 844,45 € pharmacie)	1 125 353,34 €			
	65	6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	77 935,00 €			
6574 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS		61 621,00 €				
658 CHARGES DIVERSES		1 712,00 €				
	Total	1 628 579,80 €				

Les dépenses de fonctionnement représentent un coût « net » de **1 326 807.15 €**
(Soit un coût arrondi de 993 € par élève pour 2015)

Les dépenses des écoles représentent 14.43% des dépenses réelles totales de la CCPR .

b – Les accueils de loisirs sans hébergement- extrascolaires

En 2015, les accueils de Loisirs extrascolaires totalisent 10 118 journées/enfants sur 62 jours de vacances et 33 mercredis.

Constat

Sur Ribérac on peut constater une baisse des effectifs pendant les petites vacances (- 23.5%) mais une nette augmentation les mercredis (+ 47%).

Sur Tocane on constate une augmentation sur les mercredis (+ 7.3%), une légère augmentation sur les petites vacances (2.5%) et une légère baisse sur les grandes vacances (- 4.7%).

Sur Verteillac on constate une hausse sur les petites vacances (+ 22.3% sachant que le centre de Verteillac a été le seul ouvert pendant les vacances de Noël), une baisse les mercredis (- 13.5%) et grandes vacances (- 2,4%).

Ces différentes baisses et hausses s'équilibrent dans l'ensemble puisqu'on constate une très légère hausse en 2015 par rapport à 2014.

Le plus important CLSH reste celui de Ribérac suivi de Tocane. Lisle ne fonctionne qu'en juillet, Verteillac est un centre de loisirs plus modeste.

Nombre de journées/enfant

Accueil de loisirs	Petites vacances 2015	Petites vacances 2014	Grandes vacances 2015	Grandes vacances 2014	Mercredi 2015	Mercredi 2014	Total 2015	Total 2014	Total 2013
Ribérac	1185	1550	2123	2143	1334	907	4 642	4 600	4 523
Tocane	928	905	991	1040	1415	1319	3 334	3 264	2580
Verteillac	647	529	749	768	409	473	1 805	1 770	1898
Lisle	--	--	--	--	337	322	337	322	438
TOTAL							10 118	9 956	9439

Le coût horaire moyen

	ALSH Extrascolaires du Verteillac	ALSH Extrascolaires du Riberac	ALSH Extrascolaires du Tocane	ALSH Extrascolaires de Lisle	Totaux	2014
Achats et autres charges	47 238,50 €	69 936,30 €	64 333,70 €	3 266,60 €	184 775,10 €	86 432,70 €
Personnel	78 352,14 €	119 830,99 €	103 007,95 €	8 106,55 €	309 297,63 €	375 066,16 €
Total des charges	125 590,64 €	189 767,29 €	167 341,65 €	11 373,15 €	482 699,58 €	461 498,86 €
PSO CAF (TAP et Peri)	7 249,75 €	17 500,00 €	11 944,44 €	1 345,85 €	38 040,04 €	35 453,11 €
PSO MSA	- €	- €	- €	- €	- €	2 966,08 €
Recettes familles	10 701,60 €	30 091,88 €	20 638,80 €	2 267,72 €	63 700,00 €	70 919,40 €
Passeport Caf	338,35 €	951,41 €	652,54 €	71,70 €	2 014,00 €	5 238,00 €
Part CCPR	107 300,94 €	141 224,00 €	134 106,17 €	7 687,88 €	390 318,99 €	298 240,93 €
CEJ						
Total des recettes	125 590,64 €	189 767,29 €	167 341,95 €	11 373,15 €	482 699,88 €	368 482,39 €
Nombre d'heures réalisées	14381	35802	24550	2696	77429	78186
Nombre d'heures retenues CAF	14373	35802	24179	2696	77050	75219
Coût horaire	8,73 €	5,30 €	6,82 €	4,22 €	6,23 €	5,75 €
Part CCPR	7,46 €	3,94 €	5,46 €	2,85 €	5,04 €	3,81 €
Part Famille	0,74 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €	0,82 €	0,88 €
Part CAF MSA hors CEJ	0,53 €	0,52 €	0,51 €	0,53 €	0,37 €	1,05 €

En moyenne sur l'ensemble de nos CLSH le coût horaire d'un enfant en extrascolaire est de 6.23€/heure (5.75€/heure en 2014) dont 3.81€ pris en charge par la CCPR. Il est à noter que le camp à la montagne que nous organisons tous les deux ans augmente le coût moyen par enfant.

La Part CEJ proratisée au nombre d'heures en ALSH extrascolaire est de 0.68€, il reste alors 3.13€/heure de participation CCPR

c- Les accueils de loisirs sans hébergement- périscolaires

En 2015, les accueils de Loisirs périscolaires totalisent 151 457 heures sur 137 jours d'ouverture complets et 33 mercredis. On totalise en 2015 85 168 heures de TAP.

Nous pouvons constater une augmentation du nombre d'heures tant en TAP que sur les temps d'accueil périscolaires : pour les TAP nous avons fonctionné sur une année entière en 2015 alors qu'en 2014 nous n'avions fonctionné que sur 14 semaines. L'évolution des heures de TAP est calculée au prorata du nombre de semaines.

Concernant les ALSH périscolaires l'augmentation est due au nouveau calcul de la CAF qui prend en compte les temps forfaitaires matin ou soir quel que soit le temps de présence de l'enfant. En regardant de plus près les moyennes d'enfants accueillis (ci-dessous) on constate une baisse de fréquentation générale de 3.58% le matin et de 6.48% le soir.

		Réalisé 2015	Réalisé 2014	Evolution
Ribéracois	ALSH	104519	88781	17,73%
	TAP	45576	18317	-0,02%
Verteillacois	ALSH	17287	16497	4,79%
	TAP	14035	5654	-0,02%
Val de Dronne	ALSH	29621	23589	25,57%
	TAP	25557	11087	-0,05%
Global	ALSH	151427	128867	17,51%
	TAP	85168	35058	-0,03%
	ALSH + TAP	236595	163925	17,48%

Moyenne par ALSH

		Allemands	Bertric Burée	Cercles	Champagne	Jules Ferry	Les Beauvrières	Lisle	
Matin	2014	13,58	5,36	4,17	4,92	32,74	10,32	20,1	
	2015	11,44	8,05	3,13	3,55	29,93	15,30	18,37	
Soir	2014	14,76	12,79	12,5	10,21	33,86	13,22	24,88	
	2015	11,59	10,21	9,43	9,74	32,12	13,19	23,33	
		St Martin	St Pardoux de Dronne	St Vincent	Tocane	Vanxains	Verteillac	Villetoueix	Total
Matin	2014	5,36	21,94	13,59	30,09	10,77	8,87	22,19	204,00
	2015	7,89	18,84	10,09	30,14	7,33	8,71	23,93	196,70
Soir	2014	9,34	27,88	13,74	29,72	13,82	18,07	35,29	270,08
	2015	10,31	27,44	8,36	29,71	13,52	15,51	38,10	252,57

Le coût horaire moyen

	ALSH Péricolaires du Verteillacois	ALSH Péricolaires du Riberacois + HdD	ALSH Péricolaires du Tocanais	Totaux
Achats et autres charges	38 592,10 €	106 336,70 €	56 794,81 €	201 723,61 €
Personnel	96 855,39 €	361 692,10 €	114 468,31 €	573 015,80 €
Total des charges	135 447,49 €	468 028,80 €	171 263,12 €	774 739,41 €
PSO CAF (TAP et Peri)	15 478,41 €	74 788,41 €	28 153,46 €	118 420,28 €
PSO MSA	- €	3 260,99 €	- €	3 260,99 €
Etat (aide TAP))	12 075,20 €	40 753,81 €	22 641,01 €	75 470,02 €
Recettes familles	17 266,00 €	58 272,75 €	32 373,75 €	107 912,50 €
Part CCPR	90 628 €	290 952,84 €	88 094,60 €	469 675 €
CEJ				
Total des recettes	135 447,49 €	468 028,80 €	171 262,82 €	774 739,11 €
	PERISCOLAIRE			
Nombre d'heures réalisées	17 287	104 519	29 621	151 427
Nombre d'heures retenues CAF	17 287	104 519	29 621	151 427
	TAP			
Nombre d'heures réalisées	14 035	45 576	25 557	85 168
Coût Horaire Global	4,32 €	3,12 €	3,10 €	3,27 €
Part CCPR	2,89 €	1,94 €	1,60 €	1,99 €
Part Famille	0,55 €	0,39 €	0,59 €	0,46 €
Part CAF	0,49 €	0,50 €	0,51 €	0,50 €

En moyenne sur l'ensemble de nos CLSH le coût horaire d'un enfant en extrascolaire est de 3.27€/heure (3.63€/heure en 2014) dont 1.99€ pris en charge par la CCPR (2.05€ en 2015).

Les dépenses des ALSH représentent 6.86% des dépenses réelles de fonctionnement de la CCPR .

La Part CEJ proratisée au nombre d'heures en ALSH extrascolaire est de 0.68€, il reste alors 1.31€/heure de participation CCPR.

d- Les temps d'accueil périscolaires

	Moyenne 2014	Moyenne 2015
Allemans	18	19
Bertric Burée	20	20
Celles	37	38
Cercles	15	16
Champagne	30	35
Cherval	13	16
Douchapt	17	18
Grand Brassac	19	15
Jules Ferry	101	99
La tour Blanche	13	15
Les Beauvières	53	52
Lisle élément	49	44
Lisle maternelle	25	24
Lusignac	11	10
Montagrier	43	30
Segonzac	21	19
St Martial	18	18
St Martin	21	25
St Pardoux	15	16
St Paul Lizonne	14	12
St Sulpice	15	17
St Vincent	46	44
Tocane élémentaire	53	49
Tocane Mater	41	43
Vanxains	30	28
Verteillac	28	24
Villetoureix	71	66
TOTAL	848	813

En TAP, nous accueillons en moyenne 61.4% des enfants inscrits dans les écoles (environ 64% en 2014). Nous constatons une baisse de 35 enfants en moyenne plutôt concentrée sur certaines écoles.

Année 2015 :

En 2015 nous avons poursuivi l'harmonisation et la mise en cohérence des pratiques et du fonctionnement des structures :

- Retransmission des décisions des élus dans le service afin de s'assurer de l'application du projet éducatif dans les structures et les actions menées
- Suivi du service péri et extra-scolaire avec les commissions d'élus de la CCPR
- Suivi général du CEJ et bilan
- Rencontres et réunions avec les élus, les parents et enseignants
- Réorganisation des équipes et des structures avec la mise en place d'un responsable TAP et un responsable structures péri et extrascolaires

e- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

C'est un service qui existe depuis 1997 et qui propose des ateliers d'éveil et permanences administratives sur Ribérac, Tocane et Verteillac. Le RAM accueille et renseigne chaque année les parents à la recherche d'un mode de garde et les assistantes maternelles sur leurs droits et devoirs.

Sur l'année 2015, on compte au total 81 assistantes maternelles (+4) pour 259 places (+ 13). 12 nouvelles Assistantes Maternelles agréées et 8 arrêts Le relais a ouvert 205 jours dans l'année et 14 soirs. 106 séances d'animations ont été réalisées dont 58 sur le secteur de Ribérac, 21 sur le secteur de Verteillac et 27 sur le secteur de Tocane St Apre.

Une page Facebook pour le RAM a été créée et les élus ont décidé d'apporter un soutien financier aux modes d'accueil associatifs (les MAM) afin de leur permettre d'obtenir une aide conséquente du Crédit Agricole.

Nous pouvons également rappeler que grâce au CPF des formations avec le GRETA sont proposées aux assistantes maternelles.

Le nombre de présences par secteur aux ateliers du RAM:

- A Verteillac : Entre 5 et 15 enfants et entre 3 et 6 assistantes maternelles
- A Tocane St Apre : Entre 6 et 18 enfants et entre 4 et 10 assistantes maternelles
- A Ribérac : Entre 14 et 25 enfants et entre 7 et 12 assistantes maternelles

On note une petite baisse de l'effectif d'enfants et d'assistantes maternelles sur les séances par rapport à 2014.

En ce qui concerne les animations sur l'année 36 assistantes maternelles et 123 enfants différents en ont bénéficié.

Plusieurs sorties ont été effectuées : Visite élevage de daims à Vanxains, visite de la ferme, pique-nique, visite école maternelle, fêtes du relais (galette des rois, exposition photos, gouter fin d'année, fête des 18 ans du RAM, soirée conférence) ateliers bibliothèques, ateliers musicaux, Bébés lecteurs..., soirée restaurant pour les assistantes maternelles.

Le détail du budget du Relais Assistantes Maternelles :

CHARGES		PRODUITS	
SERVICES EXTERIEURS		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- Sorties à l'extérieur		- Conseil Départemental	9 756.89
- Loyers	500.00	- C.A.F	22 510.98
- Location de matériel		- CCPR :	29 160.67
- Travaux d'entretien et de réparation	100.17	- Divers :	10 239.08
- Primes d'assurance			
- Documentation	192.00		
- Frais de colloque, séminaires, conférences			
Total	792.17		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1259.00		
- Publicités, publications, relations publiques			
- Transports liés aux activités			
- Déplacements, missions et réceptions	1344.18		
- Frais postaux et frais télécommunication	700.00		
- Formation			
- Maintenance logiciel GRAM	569.28		
- Pharmacie	19.74		
Total	3 892.20		
TOTAL	71 667.62	TOTAL	71 667.62

La participation par habitant de la CCPR aux frais de fonctionnement du RAM pour l'année 2015 est de 1.46€ ce qui représente un montant total de **29 160.67€**.

Les dépenses du RAM représentent 0.63% des dépenses réelles totales de la CCPR .

f - Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents à Tocane)

Le Lieu d'Accueil Enfant / Parent dénommé JEUEMINOT est un espace convivial qui fonctionne depuis septembre 2012 à TOCANE. A l'origine, il est né suite au constat du manque de lieu d'accueil Parents-Enfants pour la petite enfance sur le secteur.

On y accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent. Cette structure animée par des accueillants (professionnels ou bénévoles) offre un espace de jeu libre, dont les objectifs sont les suivants :

- Faciliter la socialisation des enfants avant leur scolarisation,
- Aider à l'éveil et à l'autonomie de l'enfant de 0 à 3 ans avec la personne qui l'accompagne (mère, grands-parents, assistante maternelle...)
- Rompre l'isolement des jeunes mères en leur offrant un lieu de rencontres et d'échanges (entre elles et avec les professionnels de la petite enfance).

Cet accueil est ouvert tous les jeudis matin des périodes scolaires au Pôle Enfance de Tocane dans la salle même du RAM dans un souci de mutualisation des moyens. Au cours de cette année 2015, 37 enfants ont été accueillis accompagnés de 37 adultes.

En 2015, le Lieu d'Accueil Enfant/ Parent, tel que le prévoit les textes, a bénéficié d'une séance de supervision tous les mois et demi, encadré par une psychologue.

Il a été proposé au public accueilli, durant l'année 2015, un atelier de pratique musicale animé par une saxophoniste de l'Association Virus, un atelier « Bébé Lecteur » animé par une conteuse, un atelier comptines et marionnettes animé par une comédienne.

Le budget 2015 est de 9 032.63€ et la participation de la CCPR est de 75.05 € (les autres co-financeurs sont le Conseil Départemental de la Dordogne, la CAF 24 et l'hôpital de Vauclaire)

g- Le service culturel intercommunal

1-Une ébauche de politique culturelle de territoire.

Elle est axée autour de la jeunesse et se déploie sur l'ensemble du territoire.

En partenariat avec le Conseil Départemental, notre convention culturelle a permis d'offrir sur l'ensemble du territoire des représentations théâtrales et musicales par des artistes professionnels.

La Bibliothèque Intercommunale a déployé ses activités autour du Livre de Jeunesse et le Salon du Livre de Jeunesse qui s'est tenu en juin a été un succès.

Le budget consacré à l'action culturelle est de 84 176 € (hors école de musique) et représente 0.74% des dépenses réelles totales de fonctionnement de la CCPR.

2-Une politique de subventions ciblée autour des animations jeunesse et des actions à rayonnement intercommunal

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CULTURELLE

Associations	Spectacles proposés dans le cadre de la convention culturelle	CCPR
Association Variations	Concert « la Création »	800€
Association Café Pluche	Spectacle « Les Croqués » Conférence spectacle « Le Droit se meure »	1 000€
Amicale Laïque St Paul Lizonne	Spectacle « Pomme d'Adam » Spectacle « Lost in Tchakov	2 700€
Culture Loisirs Education	Spectacle jeune public « La Grosse Patate » Spectacle tout public chant et musique « In Vino »	1 300€
Association pour l'animation des bords de Dronne	Spectacle de conte « Ma Vallée un truc de fou »	740€
Foyer Rural Tocane	Spectacle « Vous qui habitez ici et maintenant »	440€
TOTAL		6 980€

HORS CONVENTION CULTURELLE

Demandes complémentaires	2015
Douchapt Blues	500 €
Musiques irlandaises	500 €
Centre culturel	1000€

3- l' école de musique (l'antenne du grand Ribéracois)

Un arrêté municipal de septembre 2015 nous oblige à transférer les locaux de l'école de musique qui sont désormais installés dans l'enceinte de Jacques Prévert. Compte tenu des délais notre plan « B » permet d'assurer la rentrée musical 2015/2016. En revanche des travaux seront à programmer par la suite pour améliorer l'acoustique, l'isolation thermique et les sanitaires du bâtiment.

L'école de musique est rattachée au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

La CCPR participe aux frais de scolarité musicale des élèves et assume financièrement les frais de structure de l'antenne.

Elle offre la possibilité à des personnes de tout niveau de pratiquer et d'apprendre à jouer d'un instrument ainsi que de participer à des ensembles vocaux. Les instruments enseignés sont : le violon, le violoncelle, la trompette, le tuba, le trombone, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le piano, la batterie,

Le nombre d'élèves pour la saison musicale 2015 est de 214 dont la plupart résident sur le territoire.

Année musicale 2015 :

PRATIQUES COLLECTIVES	
Ensemble de Clarinettes	11
Ensemble de Saxophones 1	14
Ensemble de Saxophones 2	8
Ensemble de Guitares	9
Ensemble de Violoncelles	2
Musique de chambre	1
Atelier Accordéon Adultes	3
Atelier Accordéon Ados	2
Atelier Musiques Traditionnelle	8
Atelier Rythme débutants Tocane	8
Atelier Rythme ados Tocane	2
Atelier Rythme adultes Tocane	9
Atelier Vocal	16
Chœurs Initiation	57
Jeune Chœur de Dordogne : Chœur d'enfants	7
Jeune Chœur de Dordogne : Sostenuato	5
AMP2R	26
Orchestre Cycle I Périgord Centre	2
Orchestre Cycle II Périgord Centre	1
Orchestre Départemental	1
Orchestre d'Harmonie	14
Orchestre à l'école	8
Total :	214

INSTRUMENTS	
Saxophone	21
Clarinette	15
Flûte traversière	12
Flûte à bec	2
Guitare	17
Guitare élec	4
Piano	21
Violoncelle	5
Batterie	9
Violon	15
Cor	1
Chant	1
Total :	123

Les enseignants interviennent également dans les écoles publiques en cours élémentaires et moyens pour initier et faire découvrir la pratique musicale aux élèves (contre une participation financière de la collectivité)

Comme chaque année, l'Ecole de Musique organise sur l'ensemble de notre territoire des animations musicales.

Ainsi en 2015 ont été programmés :

Samedi 17 Janvier : Eglise Notre Dame de la Paix à RIBERAC Concert de la Nouvelle Année

Samedi 7 février : Auditorium à Bergerac - Concert des chœurs d'enfants

Samedi 7 mars : Ville de Ribérac- Carnaval -ensemble de saxophone

Samedi 28 mars : Salle des fêtes de Montagnier – « Bal » musique traditionnelle

Vendredi 29 mai : Eglise de Champagne et Fontaine- Concert des Ensembles

Samedi 6 juin: Collégiale de Ribérac - Participation du Jeune Chœur de Dordogne au Festival Itinéraire Baroque

Samedi 20 Juin : RIBERAC – Fête de la musique

Samedi 20 juin : Salle des fêtes à Allemans- Concert et Bal-Trad

Dimanche 28 juin: Eglise de St Méard de Drôme- Concert de piano

Vendredi 5 Décembre : Espace Culturel de Ribérac:Concert du THELETON

Budget de l'Ecole de musique :

ECOLE MUSIQUE					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	573,23 €	70	7083 LOCATIONS DIVERSES	850,00 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	2 962,45 €	77	7788 PROD EXCEP DIVERS	747,00 €
	60623 ALIMENTATION	0 €			
	60632 PETIT MATERIEL	888,51 €			
	6064 FOURNITURES ADM	377,02 €			
	6135 LOCATION	790,00 €			
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	7 239,56 €			
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	1 550,40 €			
	6156 MAINTENANCE	977,85 €			
	6238 DIVERS	450,00 €			
	6241 TRANSPORT DE BIENS	490,00 €			
	6262 TELECOMMUNICATIONS	819,79 €			
12	PERSONNEL	32 145,93 €			
65	6554 CONTRIB ORG DE REGROUP	136 959,68 €			
	Total	186 224,42 €		Total	1 597,00 €

Pour la collectivité le coût d'un élève en 2015 est de 862.74€ et la participation se répartit ainsi :

Pour le CRDD (partie pédagogique) : 639.99 €/élève

Pour les frais de structure : 222.75 €/élève

Les dépenses de l'école de musique représente 1.65% des dépenses réelles de fonctionnement de la CCPR.

i- Le secteur ados

Ce service issu du Val de Dronne se déploie petit à petit sur l'ensemble du territoire. En 2015 deux animateurs à mi-temps ont remplacé un temps plein assuré jusque-là par l'un d'entre eux. Ce fonctionnement permet aux animateurs de fonctionner en équipe et surtout d'intervenir sur les deux collèges de secteur Ribérac et Tocane pendant la pause méridienne. Les stages de théâtre sont organisés pour les collégiens du Val de Dronne et se concluent par une représentation théâtrale. Le 20 et 21 octobre 2015, le service en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, a organisé une journée de RAID pour les 11/15 ans, autour de l'étang de la Jemaye. Il a organisé 7 sorties (Futuroscope, Jonzac, karting Accrobranche, aqualand, lasergame et Etang de St Estèphe) il a également mis en place des camps en été : l'un à côté de Perpignan avec 14 jeunes et l'autre avec 7 jeunes de Verteillac à Mescher pour un stage de voile.

Une Association Temporaire d'Enfants Citoyens a vu le jour, elle a été accompagnée par les animateurs ados pour sa constitution, l'accompagnement du projet et les recherches de financement.

IV- LE SERVICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

a- Esquisse d'un projet sportif de territoire

Dans le domaine sportif nous avons renforcé le service et développé les activités de sports de pleine nature (été actif sur les 46 communes, stages sportifs pour les jeunes, manifestations sportives de pleine nature...). Nous sommes également devenus partenaire du centre VTT de Montagrier. Quant aux associations sportives la CCPR met à disposition des agents ou apporte des subventions mais uniquement pour les écoles de sport. La collectivité cherche à encourager la pratique sportive chez les jeunes. Elle encourage aussi les importantes manifestations sportives de pleine nature.

Le budget consacré au service intercommunal des sports est de 170 530 € y compris la participation au Sivos de Tocane et sans tenir compte du budget des piscines intercommunales et représente 1.51% des dépenses réelles de fonctionnement de la CCPR.

b- Les subventions aux associations sportives

Associations - Ecoles de sport	2015
Epée Ribérac	880
Hand Ribérac	1280
Rugby Riberac	902
Périgord Orientation Plaisirs	1144
Tennis Val de Dronne	965
CAR Tennis	1882
Football Tocane	1515
Club Basket Tocane	834
CAR Judo	1355
Badminton	540
Associations hors écoles de sport	2015
GIPS escalade	500
Comité des fêtes St Victor	300
Club cyclotourisme Riberac	500
Raid en VDD	650
Cyclisme Mareuil	3900

c- Les piscines intercommunales

Pour la saison 2015, la piscine a ouvert ses portes au public du 30 mai au 3 juillet : lundi- mardi- jeudi vendredi 12h00 à 13h30 et 16h30 à 20h00, le mercredi 12h00 à 20h00, le samedi de 10h30 à 20h00 et le dimanche de 10h30 à 13h00 de 15h à 19h00.

Du 4 juillet au 30 août du lundi au samedi en continu de 10h30 à 20h00 et le dimanche de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00.

Du 31 août au 6 septembre : lundi- mardi- jeudi - vendredi de 16H00 à 19H00, le mercredi, samedi et dimanche de 15h00à 19h00.

Pour la piscine de Ribérac

16 219 entrées payantes ont été enregistrées contre 11 858 en 2014.

Des cours d'aquagym sont proposés ainsi que la location d'aqua bike. Ces derniers ont rencontré un vif succès contrairement aux années précédentes. On note en revanche une baisse de fréquentation de l'école de natation.

Pour la piscine de Verteillac

On a accueilli 7 217 personnes et enregistré 7 731.50€ de recettes.



PISCINES RIBERAC ET VERTEILLAC						
DEPENSES			RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	
11	6042 ACHATS PREST SERVICES	423,84 €	70	70631 ENTREES PISCINES	37 181,60 €	
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	12 703,94 €		70878 REMB DE FRAIS	450,00 €	
	60612 ENERGIE ET ELECTRICITE	39 076,23 €				
	60622 CARBURANTS	81,72 €				
	60624 PRODUITS TRAITEMENT	19 598,46 €				
	60631 FOURNITURES ENTRETIEN	915,51 €				
	60632 PETIT MATERIEL	419,07 €				
	60636 VETEMENTS TRAVAIL	941,35 €				
	6068 AUTRES MATIERES	0 €				
	6135 LOCATION	2 371,68 €				
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	38 181,45 €			37 631,60 €	
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	20 €				
	6156 MAINTENANCE	1 895,20 €				
	6184 FORMATION	260,00 €				
	6188 AUTRES FRAIS DIVERS	75,40 €				
	6238 DIVERS	922,95 €				
	6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	21,93 €				
	6262 TELECOMMUNICATIONS	1 320,14 €				
	627 FRAIS BANCAIRES	27,47 €				
	62875 REMB AUX COMMUNES	21 436,92 €				
	12	PERSONNEL (dont 1 425,69 € pharmacie)	50 169,28 €			
		CAPITAL	44 524,48 €			
	66	INTERETS D'EMPRUNT	49 007,15 €			
67	678 CHARGES EXCEPT.	0 €				
	Total	284 394,17 €				

Le déficit « net » de fonctionnement des 2 piscines est de **246 762.57€**

- On a totalisé 23 436 entrées sur les deux piscines
- Un nageur coûte en moyenne 10.53€ à la CCPR

Les dépenses des piscines représentent 2.52% des dépenses réelles de fonctionnement de la CCPR.

II- LES SERVICES TECHNIQUES

a- La voirie

- 1) Rappel de la compétence intercommunale suite à l'harmonisation des statuts de la CCPR :

Création, aménagements et entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la base des critères suivants :

- Les voies communales et chemins ruraux revêtus
- Les chemins blancs « en calcaire »

Sont exclues de l'intérêt communautaire les places et les rues situées dans les centres bourgs des communes

Il appartient aux communes de définir les places et les rues qui ne relèveront pas de l'intérêt communautaire.

- 2) Le budget voirie

Il s'élève à 1 314 314.65€ pour l'année 2015

Les dépenses de la voirie représentent 11.65% des dépenses réelles totales de fonctionnement de la CCPR.

- 3) Un programme d'investissement a été lancé en avril 2015

Les travaux réalisés par des entreprises se détaillent ainsi :

✚ Travaux de voirie 2015 : ils sont en cours pour les entreprises ABTP et Colas

5 lots pour 396 450,04 € HT de travaux soit 475 740,05 € TTC.

Lot n°1 : Communes d'Allemans, de Chassignes et de Combéranche Epeluche: ABTP pour 60 240,36 € HT soit 72 288,43 € TTC

a - Commune de ALLEMANS

- Route du Pigou : de la RD n°106 à la VC n°3, (960 m)

b- Commune de CHASSAIGNES

- VC n°8 : Route de Ferrabout (880 m)

c - Commune de COMBERANCHE ET EPELUCHE

- VC n°208 : de Dignac à Leyraudie (400 m)

**Lot n°2 : Communes de La Tour Blanche et de Grand Brassac : SARL BELLOT
(pour 86 794,24 € HT soit 104 153,09 € TTC**

a- Commune de GRANG BRASSAC

- VC n°11 (740 m) en 2 phases

b- Commune de LA TOUR BLANCHE

- Effondrement d'un aqueduc route de Chapuzet
- Route du Chapuzet (une partie) : RD à RD, (600 m)

**Lot n°3 : Communes de Douchapt et St Sulpice de Roumagnac : ABTP pour
107 952,11 € HT soit 129 542,54 € TTC**

a- Commune de DOUCHAPT

- VC de Papey (440 m)

b - Commune de ST SULPICE DE ROUMAGNAC en 2 phases

- VC n°1 : entre la RD n°43 et RD n° 709 (2200 m)

**Lot n°4 : Communes de Ribérac et St Martin de Ribérac : SARL BELLOT pour
97 688,09 € HT soit 117 225,71 € TTC :**

a-Commune de RIBERAC

- La devise , les Bidoux, Les Jarrisieux (1870 m) : en 2 phases

b - Commune de SAINT-MARTIN DE RIBERAC

- Les Gérauds (1270 m)

**Lot n°5 : Communes de St André de Double et de St Vincent de Connezac :
COLAS SUD OUEST pour 43 775,24 € HT soit 52 530,29 :**

a - Commune de SAINT-ANDRE DE DOUBLE

- Voie de Leyraudie (300 m)

b - Commune de SAINT-VINCENT DE CONNEZAC

- Une partie de la voie des forêts, Mayneix RD à RD (1500 m)
-

Il a également été effectué des travaux en régie sur les communes de Villetoureix, Ponteyraud et Verteillac

4) Acquisition de matériel et marché de fourniture de voirie

En avril 2015 après une procédure de consultation d'entreprise le service voirie a acquis un tracteur épareuse pour un montant total de 140 000€

Un nouveau marché de fourniture de matériaux de voirie est signé en mai 2015 pour donner les moyens au service voirie d'assurer l'entretien de 1261 km de voies revêtues,

Bilan sur le Point à Temps et l'entretien des routes et chemins

- 410 tonnes de PATA ont été mis en œuvre
- 1500 tonnes de calcaire ont été déposées
- 68 tonnes d'enrobé à froid.

5) Remboursement aux communes

Il a été remboursé aux communes concernées les prestations qu'elles ont assurées en lieu et place de la CCPR au titre du fauchage, curage des fossés et saignées les sommes figurant sur le document suivant :

COMMUNES	remboursement aux communes
ALLEMANS	7 009,36 €
BOURG DU BOST	3 294,96 €
LA JEMAYE	1 571,52 €
PETIT BERSAC	1 836,00 €
PONTEYRAUD	410,40 €
RIBERAC	14 676,00 €
ST ANDRE DE DOUBLE	12 950,00 €
ST MARTIN DE RIBERAC	6 775,16 €
ST MEARD DE DRONNE	5 444,80 €
ST VINCENT DE CONNEZAC	5 511,24 €
SIORAC DE RIBERAC	9 084,60 €
VILLETOUTREIX	5 084,00 €
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	2 484,00 €
CERCLES	2 764,80 €
CHAMPAGNE - FONTAINE	6 955,20 €
CHERVAL	3 166,56 €
COUTURES	2 625,48 €
GÔUTS ROSSIGNOL	5 312,52 €
LA CHAPELLE GRESIGNAC	1 836,00 €
LA CHAPELLE MONTABOURLET	705,24 €
LA TOUR BLANCHE	1 153,44 €
LUSIGNAC	4 788,00 €
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	7 544,00 €
ST MARTIAL VIVEYROL	7 111,32 €
ST PAUL LIZONNE	1 944,00 €
VENDOIRE	2 472,12 €
VERTEILLAC	2 678,40 €

b- Les bâtiments et le patrimoine intercommunal

Etat des lieux du patrimoine intercommunal et des bâtiments mis à disposition nécessitant des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement pour l'entretien :

- 28 écoles, 16 accueils Périscolaire (actuellement), 3 centres de loisirs, 1 école de musique, 1 centre de formation aux métiers de la restauration, 1 pôle enfance, 1 relais assistantes maternelles
- 2 piscines, 1 salle de remise en forme, 1 halte nautique
- 1 office du tourisme et 4 sites touristiques (tourbières de Vendoire, Maison de la Dronne à Montagrier, Moulin des Terres Blanches à Cercles, Village Vacances de Beauclair à Douchapt)

- 3 bâtiments ou locaux CCPR
- 4 logements locatifs
- 1 dépôt et 2 ateliers
- 2 stations d'épuration
- 1 aire d'accueil des gens du voyage, 2 restaurants de plein air, 1 gendarmerie avec 6 logements
- Une halte nautique avec des dépendances à Epeluche
- Dans le cadre du CIAS, intervention des services techniques dans les 2 RPA(rénovation des logements, entretien des parties communes et des espaces verts)
- Pour les espaces verts : 1 lotissement intercommunal à Douchapt , des terrains intercommunaux à Ribérac (Le grand Champ) et Villeteureix (Les Rebeyrolles) , 4 zones d'activités économiques ...

Budget

Il s'élève à 177 043€

Les dépenses directes du service technique représentent 1.57% des dépenses réelles totales de la CCPR

c- LE SPANC

Il est désormais géré directement par la CCPR sur l'ensemble des 46 communes.

Pour l'année 2015, le service a procédé aux prestations suivantes :

- Contrôles de bon fonctionnement : 748
- Contrôle de vente : 150
- Installation réalisées : 80
- Instruction des demandes d'installation en 2015 : 132 (38 pour des pc neufs et 94 pour des réhabilitations)

Les objectifs sont atteints en matière de contrôle et dépassés pour le bon fonctionnement et les ventes

Opération de vidanges groupées

La CCPR a instauré sur l'ensemble du territoire un marché à bons de commande pour un service de vidanges groupées. Cela permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. 85 personnes ont eu recours au service.

Le budget 2015 :

Il est en dépense réelle de 164 263 € et génère un excédent global d'exécution de 84 472 €.

Le montant des différentes redevances appliquées par le service demeure inchangé.

Troisième partie

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

I- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a- L'existant : les Zones intercommunales

➤ Les ZAE

- Villeteureix (Subvention d'équilibre 2015 de 15 399.88€)

ZA Nord : Superficie commercialisable: 7,5 ha Terrain disponible :1 ha (de 10 à 13 €/le m²)

Activité machinisme agricole (20 emplois environs)

Activité de transport (70 emplois)

ZA Est : 3 843 m² de superficie (complet)

ZA Sud: 11 561 m² de superficie inconstructible (PPRI)

- Verteillac (Axe Ribérac/Angoulême)

Il ne reste plus de foncier et immobilier d'entreprise

- ZA Pontis

10 500 m² de superficie totale. Ensembles immobiliers vendus et/ou loués (activité mécanique agricole, plomberie chauffage)

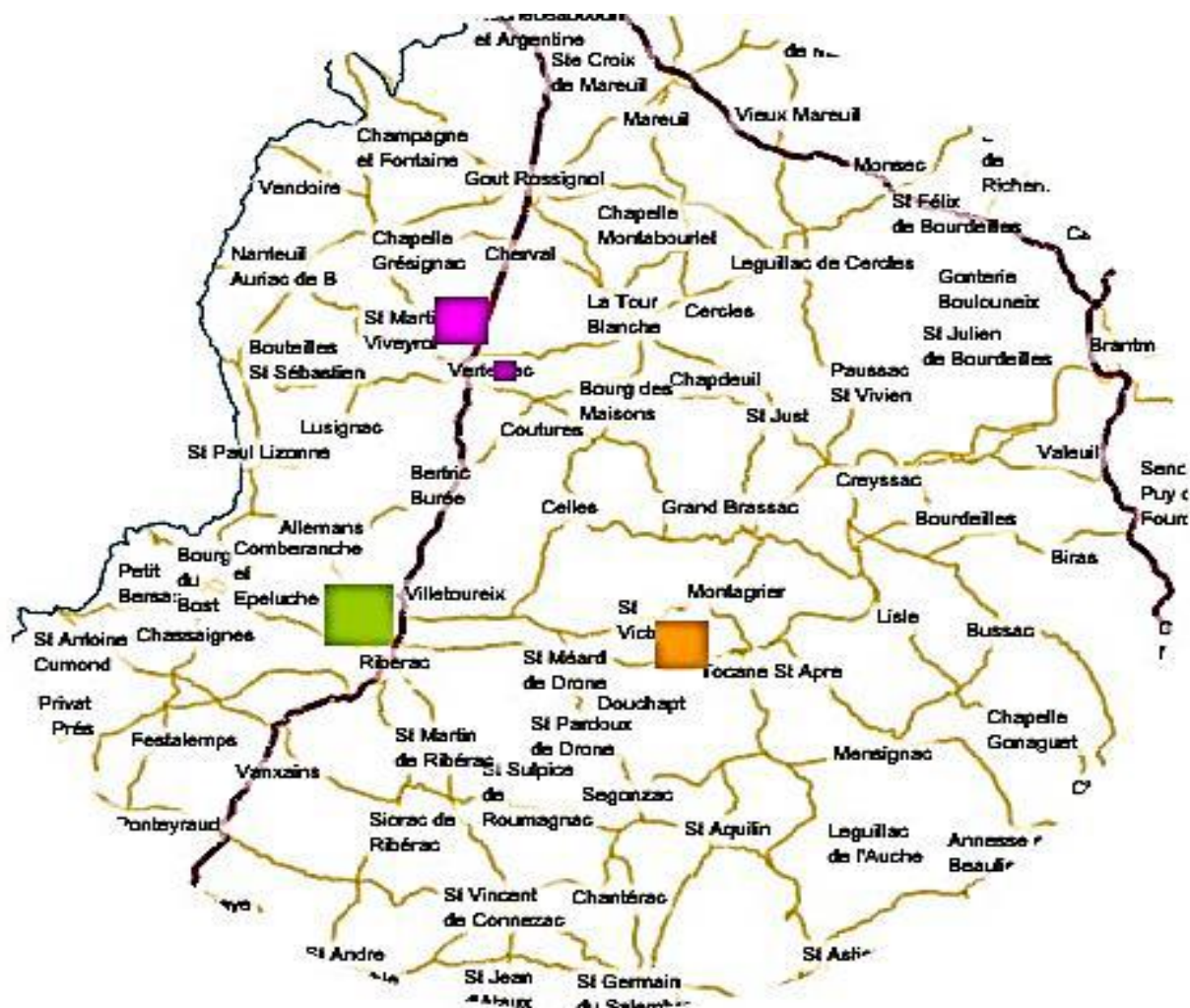
- ZA Puymozac

21 000 m² de superficie totale viabilisée en 9 lots tous vendus (construction bois/mécanique agricole et automobile/plâtrerie)

- Tocane St Apre (subvention d'équilibre 40 249.89€)

Superficie commercialisable de 5 ha (entre 7 et 9 €/le m²), 9 lots disponibles

En 2015 aucun lot n'est vendu illustrant les difficultés économiques du territoire et le panier fiscal économique de la CCPR diminue sensiblement.



Divers :

- Lancement du recrutement d'un chargé de développement économique
- Adhésion à la SPL é-tic Dordogne (CC 20 janvier 2015)
- Dépôt du projet de valorisation du village de BEAUCLAIR au titre de la DETR (non retenu).
- Acquisition d'un terrain pour la construction du centre d'hébergement de la MFR à Siorac de Ribérac : 5 909 €.

II- DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

- **Appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV.** Le territoire a été retenu au titre des territoires dits « en devenir », ce qui signifie que la CCPR peut bénéficier d'un appui technique (Etat, ADEME...) et financier pour construire un projet et définir des actions concrètes (en matière de développement durable et de développement des énergies renouvelables) concourant à devenir un Territoire à Energie Positive. Le dispositif TEP CV est un dispositif qui permet de mettre en cohérence des actions qui contribuent aux objectifs généraux du développement durable. Il doit aider la collectivité à écrire un programme d'actions à court et moyen terme dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable. Ce dispositif s'appuie au préalable sur un portage politique fort des élus locaux, et sur une gouvernance permettant la concertation et l'évaluation des actions susceptibles d'être engagées.
- **Lancement de l'étude sur la faisabilité d'unités collectives de Méthanisation** (ASSELDOR/ Chambre d'Agriculture). Voyage d'études au Luxembourg en octobre 2015.
- **Lancement d'un diagnostic énergétique de territoire (ARTELIA)** financé à 70% par l'ADEME permettant :
 - o de faire l'état des lieux des ressources énergétiques mobilisées et mobilisables, des consommations actuelles par secteur
 - o D'identifier des potentiels disponibles en énergies renouvelables en vue de leur développement
 - o D'élaborer une planification énergétique territoriale
- Mise en place d'un **sentier d'interprétation sur le site des Tourbières de Venduire**
Travaux en partie réalisés en régie.
Conception des panneaux d'interprétation : 29 615 € HT
Recettes du Conseil Départemental : 8 884 €
- **Restauration du Fonctionnement hydraulique des Tourbières de Venduire**
Travaux réalisés par DSM : 109 988 €
AMO : SRB DRONNE : 3 000 €
Recettes Région/AE : 13 361 € / 54 994 €

III- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1 - Instruction des Autorisations Droit du Sol

La Loi ALUR a confirmé le désengagement des services de l'Etat en matière d'Instruction des actes d'urbanisme pour les communes en PLU et en cartes communales dès lors qu'elles appartiennent à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Cette loi a donc imposé à la collectivité la mise en place d'un service intercommunal avec effet au 1^{er} juillet 2015. Si l'instruction des dossiers est désormais réalisée par la Communauté de Communes, c'est bien le Maire qui reste compétent pour accorder ou refuser une demande d'autorisation sur sa commune. Les demandes d'autorisations d'urbanisme des communes de Verteillac, Chassaignes et Bourg des Maisons soumises au Règlement National d'Urbanisme sont instruites par l'Etat.

2 - Gouvernance – pilotage politique

Une sous-commission ADS a été créée à l'initiative d'Emmanuel CLUGNAC délégué à l'ADS, afin de faire le point sur des dossiers dits « à enjeux ».

Franck BLANCHARDIE, Francis LAFAYE, Patrick LACHAUD, Daniel BONNEFOND font partie de cette commission animée par Emmanuel CLUGNAC

Cette sous-commission s'est réunie 2 fois en 2015 (Le 7/10/2015 ; 4/11/2015)

Une réunion bilan des 3 premiers mois de fonctionnement a été organisée le 1^{er} octobre 2015 (pour les maires et les secrétaires).

3- Coût de fonctionnement

Coût du service pour le dernier semestre 2015 (incluant les fluides, frais de déplacements et frais de reprographie des documents d'urbanisme) : **78 646 €**

Recette liée à la Prestation de service CCDB : **15 819 €**

4- Elaboration des documents d'urbanisme

AVAP de Ribérac : fin de la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP et approbation (cc du 17 décembre 2015)

Coût global de l'opération pour la CCPR depuis sa création : 21 936 €

Recette Etat :

Cartes communales du Verteilacois : fin de procédure de révision des cartes communales de Cherval, Nanteuil Auriac de Bourzac et Venduire. Approbation des cartes communales par délibération du 17 décembre 2015

Coût global de la révision pour la CCPR depuis sa création : 24 991 €

Elaboration du PLUi PLH et RLPi : choix du Bureau d'étude ARTELIA (délibération du CC du 18 Mai 2015) pour un montant de : **269 770 € HT**

Coût de l'élaboration en 2015 : 2 304 € (Annonces et insertions marchés)

Recettes versées en 2015 : 61 028.25 € (DGD)

5- Le Schéma de Cohérence Territorial

Adoption du périmètre du SCOT à l'échelle du Pays Périgord Vert par la CCPR (conseil du 29 juin 2015).

Désignation des représentants de la CCPR dans le cadre de la préfiguration du SCOT (cc du 12 novembre 2015)

6- Droit de préemption urbain

La Communauté de Communes institue sur son territoire le droit de préemption urbain (cc du 12 novembre 2015)

IV- LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE L'HABITAT (PIG HABITAT)

Le second Programme d'Intérêt Général de l'Habitat mis en place sur le bassin Ribéracois Double est arrivé à son terme. Il s'est déroulé sur 3 années du 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 31 octobre 2015.

Sur toute la durée de ce PIG, 112 logements ont ainsi été éligibles aux aides du programme représentant 2 457 542€ de travaux (effectués par des entreprises locales) et 1 061 755€ de subventions octroyées.

Pour l'année 2015, 761 051€ de travaux ont été réalisés dans 30 logements ce qui a généré 337 859€ d'aides versées. (Il restait encore à la fin 2015, 30 dossiers en attente de passage en commission ANAH)

Devant la réussite du PIG et les besoins encore très importants sur les deux territoires concernés (La Communauté de Communes du Pays de St Aulaye qui porte le programme et la Communauté de Communes du Pays Ribéracois qui adhère) les élus ont décidé de le reconduire pour trois années supplémentaires dans les mêmes conditions que pour les PIG précédents retenant comme critères les travaux de lutte contre la précarité énergétique et les travaux de maintien à domicile.

V- DEVELOPPEMENT, ANIMATIONS ET PROMOTION TOURISTIQUES

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays Ribéracois, assume, à l'échelle des 46 communes qui composent la CC du pays Ribéracois, les missions suivantes:

- ✓ Accueillir et informer les visiteurs
- ✓ Assurer la promotion touristique de notre territoire
- ✓ Répondre aux demandes des visiteurs (*e-mail, courrier, fax*)
- ✓ Communiquer l'offre touristique sur différents supports de communication
- ✓ Concevoir des produits touristiques, en lien avec le Comité Départemental du Tourisme (*Cdt 24*)
- ✓ Administration et animation des sites appartenant à la CCPR
- ✓ Elaboration de tableaux de bord de statistiques
- ✓ Valoriser les produits locaux et artisanaux
- ✓ Coordonner les acteurs et les partenaires du développement touristique local
- ✓ Service de Billetterie SnCF

Son budget en 2015 :

Dépenses de fonctionnement (*réalisées*) : **245 899€**

Recette de fonctionnement (*réalisées*) : **250 103€**

La subvention d'équilibre versée en 2015 par la CCPR est de 192 451 €

a- L'activité touristique 2015

Environ **10.000 visiteurs** ont été accueillis dans nos bureaux d'accueil dont 8.300 à l'OT de Ribérac (*700 pour Verteillac et 1.000 pour Montagrier*)

Concernant la fréquentation du Point Infos de Verteillac et de Montagrier, la difficulté réside en la multiplicité des accueils. Accueil Centre Social et Communauté des Communes pour Verteillac. Accueil d'un site touristique pour la Maison de la Dronne.

Il est à noter que la fréquentation de la saison estivale (Juin à Septembre) représente plus de 70% du total de nos visiteurs sur une année.

Taux de fréquentation des sites de la CCPR

Une météo propice en 2015 aux activités de plein air qui sont une des bases de notre territoire.

□ **Tourbières de Vendoire : 3.300 visiteurs**

Une nette progression par rapport aux années précédentes (1.400 en 2013 et 2.700 en 2014). Le nouveau sentier d'interprétation permet de garder les touristes plus longtemps.

6 accueils de groupe et/ou animations - Etape de l'Eductour 2015 - Exposition /Journées Européennes du Patrimoine - Animation Eté Actif

L'activité pêche, pour ceux qui ont pu être vu par les animateurs, représente environ 170 personnes

A noter la difficulté à comptabiliser la fréquentation exacte du site des Tourbières : l'accès étant libre et gratuit, les personnes ne passent pas systématiquement à la Maison des Tourbières

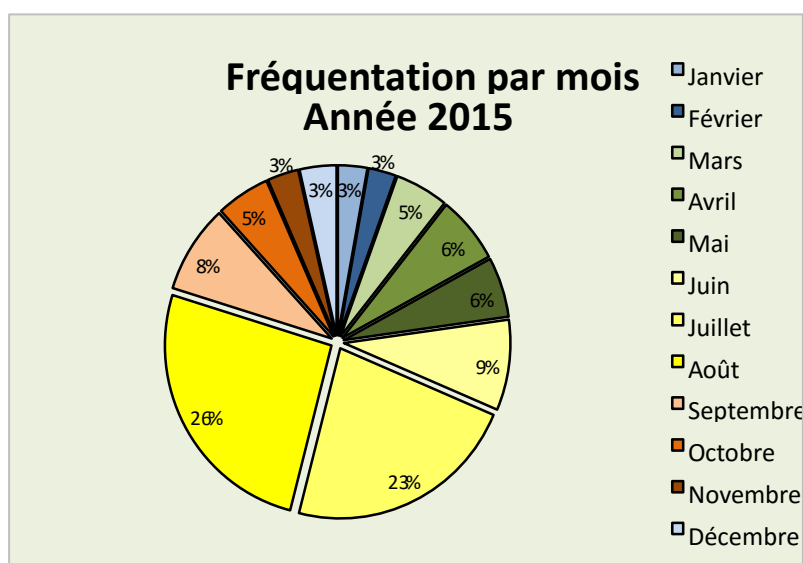
□ **Maison de la Dronne : 2.800 visiteurs**

En progression par rapport à 2014 (2.170)

Exposition - Journées Européennes des Moulins - Journées Européennes du Patrimoine - Animations en nocturne - Quizz de connaissances - Produit labellisé Dordogne En Famille

L'activité barque, fonctionne quasi exclusivement avec les barques à moteur : 56 locations

19.300 visiteurs accueillis sur nos sites et à nos points d'accueil sur l'année 2015



b- Les outils de communication

En 2015, création de la quasi-totalité des outils de promotion, tant au niveau des guides, que du site internet.

Les guides (créés et édités en majeure partie en interne)

- ✓ 3.600 guides Loisirs
- ✓ 1.200 guides Hébergements
- ✓ 1.500 guides Festivités

Les flyers sites touristiques

- 2.000 flyers pour chaque sites de la CCPR



Les affiches

Créées et éditées par l'Office de Tourisme

L'OTI communique enfin activement en s'appuyant sur la presse locale, les réseaux sociaux et la mise en ligne de son nouveau site internet

c- Animations, expositions, loisirs

✚ **Les animations de l'Office de Tourisme**

Professionnels du tourisme

L'éductour a rassemblé **43 participants** lors de ce circuit-découverte de notre territoire qui s'adressent aux acteurs du tourisme. Au programme : Vendoire, le Château de Clauzuraux, repas au Moulin du Pont, activités loisirs avec Toofyk Loisirs, Paint-ball et visite du village de Siorac de Ribérac.

Des circuits clé-en-main ont été préparés pour le camping de Ribérac en collaboration avec les Transports Lachaud.

Gastronomie et restaurateurs

Environ **300 personnes** lors des 6 visites de fermes du 14 juillet au 19 août. Des animations lors de la Semaine du Goût (*visite de la safranière et participation de 3 restaurateurs*). Visite d'une truffière.

Loisirs de pleine nature

L'été actif a très bien fonctionné avec un taux de remplissage moyen de **78%** sur l'été actif Pays Ribéracois (*nouveauté 2015*) et de **65%** sur l'été actif de La Jemaye. Une mention spéciale sur l'activité grimpe d'arbre et sur les 2 journées descente en **tyrolienne avec 150 personnes**.

A noter aussi l'animation Randonnée en Fête du 15 juillet avec **36 participants**

Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine avec l'ouverture des sites de Vendoire et de la Maison de la Dronne avec environ **130 visiteurs**.

Les Journées des Moulins.

Les expositions

Artistes et artisans d'art

Pas moins de **13 expositions organisées** en 2015 : 9 à l'Office de Tourisme de Ribérac, 1 expo à la collégiale (*JMA*), 1 expo à la Mairie de Verteillac (*JMA*) et 1 exposition estivale à la Maison des Tourbières et à la Maison de la Dronne.

Elles représentent un réel atout pour les artistes et artisans d'Art de notre territoire qui sont à la recherche permanente de visibilité. Cela prend place dans la grande diversité de lieux d'exposition du Pays Ribéracois. Lors des Journées des Métiers d'Arts, ce sont **plus de 850 personnes accueillis** sur 3 sites.

Des visites guidées d'ateliers sont également organisées lors des Journées des Métiers d'Arts.

Nuitées et retombées économiques

CENTRES DE VACANCES																												
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre		saison calculée	année calculée													
HÔTELLERIE																												
capacité d'accueil (chambre)	1 178	1 064	1 178	1 440	1 767	1 710	1 767	1 767	1 710	1 318	1 140	1 178		8 721	17 217													
nombre de lits (capacité)	2 883	2 604	2 883	3 510	4 185	4 050	4 185	4 185	4 050	3 219	2 790	2 883		20 655	41 427													
taux d'ouverture	68,89%	68,89%	68,89%	86,67%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	76,92%	68,89%	68,89%		98,71%	81,20%													
taux d'occupation	30,78%	34,67%	34,65%	37,20%	48,80%	55,40%	58,52%	74,48%	60,88%	43,78%	36,06%	31,20%		59,64%	47,81%													
taux de remplissage	1,27	1,32	1,46	1,54	1,68	1,63	1,79	1,92	1,64	1,55	1,37	1,39		1,75	1,63													
nuitées estimées	460	487	596	825	1 449	1 544	1 851	2 527	1 707	894	563	511		9 078	13 414													
taux d'occupation nuitées	15,96%	18,70%	20,67%	23,50%	34,62%	38,12%	44,23%	60,38%	42,15%	27,77%	20,18%	17,72%		44%	32,38%													
taux nuitées étrangères	6,81%	7,13%	15,56%	17,36%	24,90%	31,97%	31,41%	23,83%	32,91%	22,67%	8,58%	9,90%		28,64%	23,89%													
nuitées françaises	429	452	503	682	1 088	1 050	1 270	1 925	1 145	691	515	460		6 478	10 210													
nuitées étrangères	31	35	93	143	361	494	581	602	562	203	48	51		2 600	3 204													
dépense moyenne	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5		50,50	50,50													
dépenses	23 230	24 594	30 098	41 663	73 175	77 972	93 476	127 614	86 204	45 147	28 432	25 806		458 439	677 407													
CAMPINGS																												
nombre d'emplacements	961	868	1 057	3 000	9 841	9 690	10 013	10 013	9 690	2 380	1 290	961		49 247	59 764													
taux d'ouverture	9,60%	9,60%	10,56%	30,96%	98,28%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	23,77%	13,31%	9,60%		98,37%	49,74%													
taux d'occupation					10,92%	17,99%	54,73%	67,28%	14,64%					33,41%	27,53%													
Remplissage					2,74	2,37	3,43	3,48	2,16					3,18	3,18													
nuitées estimées	0	0	0	0	2 945	4 131	18 797	23 444	3 064	0	0	0		52 381	52 381													
taux nuitées étrangères					41,07%	61,93%	49,77%	34,64%	51,67%					43,58%	43,58%													
nuitées françaises					1 735	1 573	9 442	15 323	1 481					29 554	29 554													
nuitées étrangères					1 210	2 558	9 355	8 121	1 583					22 827	22 827													
dépense moyenne					50,50	50,50	50,50	50,50	50,50					50,50	50,50													
dépenses	0	0	0	0	148 723	208 616	949 249	1 183 922	154 732	0	0	0		2 645 242	2 645 242													
VILLAGES DE VACANCES																												
nombre de lits (capacité)	2 728	2 464	2 728	2 640	2 728	2 640	2 728	2 728	2 640	2 728	2 640	2 728		13 464	32 120													
taux d'ouverture	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		98,71%	98,12%													
taux d'occupation en lits					42,00%	42,00%	42,00%	42,00%	42,00%					42,01%	17,61%													
nuitées estimées	0	0	0	0	1 146	1 109	1 146	1 146	1 109	0	0	0		5 656	5 656													
dépense moyenne	0	0	0	0	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	200	200	200		50,50	50,50													
dépenses	0	0	0	0	57 873	56 005	57 873	57 873	56 005	0	0	0		285 629	285 629													
CHAMBRE D'HÔTES																												
nombre de lits (capacité)	0	0	0	0	4 743	4 590	4 743	4 743	4 590	0	0	0		23 409	23 409													
taux d'ouverture	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		98,71%	41,13%													
taux d'occupation en lits					33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%					33,00%	33,00%													
nuitées estimées	0	0	0	0	1 565	1 515	1 565	1 565	1 515	0	0	0		7 725	7 725													
dépense moyenne					50,5	50,5	50,5	50,5	50,5					50,50	50,50													
dépenses	0	0	0	0	79 033	76 508	79 033	79 033	76 508	0	0	0		390 113	390 113													

<i>nombre de lits (capacité)</i>	0	0	0	0	8 153	7 890	8 153	8 153	7 890	0	0	0		40 239	40 239
taux d'ouverture	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		98,71%	41,13%
<i>taux d'occupation en lits</i>					45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%					45,00%	45,00%
nuitées estimées	0	0	0	0	3 669	3 551	3 669	3 669	3 551	0	0	0		18 109	18 109
<i>dépense moyenne</i>					50,5	50,5	50,5	50,5	50,5					50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	185 285	179 326	185 285	185 285	179 326	0	0	0		914 505	914 505
MEUBLES GITES DE FRANCE															
<i>nombre de lits (capacité)</i>	1 410	1 288	1 444	1 560	1 624	1 920	1 984	1 984	1 902	1 798	1 392	1 410		9 414	19 716
taux d'ouverture	71,07%	71,88%	72,78%	81,25%	81,85%	100,00%	100,00%	100,00%	99,06%	90,63%	72,50%	71,07%		94,90%	82,81%
<i>taux d'occupation en lits</i>					37,72%	37,72%	37,72%	37,72%	37,72%					37,71%	18,01%
nuitées estimées	0	0	0	0	613	724	748	748	717	0	0	0		3 550	3 550
<i>dépense moyenne</i>					50,5	50,5	50,5	50,5	50,5					50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	30 957	36 562	37 774	37 774	36 209	0	0	0		179 276	179 276
MEUBLES CLEVACANCES															
<i>nombre de lits (capacité)</i>	0	0	0	0	744	720	744	744	720	0	0	0		3 672	3 672
taux d'ouverture	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		98,71%	41,13%
<i>taux d'occupation en lits</i>					34,54%	34,54%	34,54%	34,54%	34,54%					34,56%	34,56%
nuitées estimées	0	0	0	0	257	249	257	257	249	0	0	0		1 269	1 269
<i>dépense moyenne</i>					50,5	50,5	50,5	50,5	50,5					50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	12 979	12 575	12 979	12 979	12 575	0	0	0		64 087	64 087
AUTRES MEUBLES															
<i>nombre de lits (capacité)</i>	0	0	0	0	19 313	18 690	19 313	19 313	18 690	0	0	0		95 319	95 319
taux d'ouverture	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		98,71%	41,13%
<i>taux d'occupation en lits</i>					30,00%	30,00%	30,00%	30,00%	30,00%					30,00%	30,00%
nuitées estimées	0	0	0	0	5 794	5 607	5 794	5 794	5 607	0	0	0		28 596	28 596
<i>dépense moyenne</i>					50,5	50,5	50,5	50,5	50,5					50,50	50,50
dépenses	0	0	0	0	292 597	283 154	292 597	292 597	283 154	0	0	0		1 444 099	1 444 099

d- Le Guichet SNCF

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le bureau auxiliaire SNCF est entièrement géré par la CCPR via l'Office de Tourisme.

Un chiffre d'affaire net de **159.100 €** pour des commissions (6% du CA) de **11.455 €**. Nous étions presque dans les objectifs, mais les attentats de fin 2015 ont grandement freiné les déplacements des français. (1.800 clients SNCF)

VI- LES ACTIONS SOCIALES INTERCOMMUNALES

1 – L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)

L'aire d'accueil des gens du voyage peut accueillir jusqu'à 20 caravanes.

Le droit de place qui comprend le stationnement, l'eau et l'électricité est fixé à 6 € par jour et 140€ par mois.

Concernant les familles de l'AAGV, la CCPR poursuit son action de pré scolarisation en maternelle des enfants des gens du voyage en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Départemental. La PMI s'est rendue à plusieurs reprises effectuer ses permanences dans le local aménagé à cet effet sur le site.

En 2015, l'aire d'accueil a été fermée du 10 août au 17 septembre 2015 afin d'y effectuer d'importants travaux d'entretien, de rénovation tels que la réfection totale du réseau d'eau, le nettoyage complet du réseau de l'assainissement, la pose de pré compteur, modification de la ligne pour l'installation d'internet en vue de l'installation de la télégestion qui s'est terminée en 2016, réfection de la toiture du bureau du gestionnaire, de la clôture, d'un bloc sanitaire...., dératissage, élagage et débroussaillage important, goudronnage de la cour...

Les dépenses et recettes de l'AAGV:

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT
11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	2 227,81 €	73	7337 DROIT DE STATIONNEMENT	6 962,00 €
	60612 ENERGIE ET ELECTRCITE	14 678,18 €	74	7473 PARTICIPATION DEPARTEMENT	18 395,20 €
	60622 CARBURANT	520,10 €		7478 PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	31 273,08 €
	60632 PETIT MATERIEL	98,63 €	77	773 MANDATS ANNULES	0 €
	6135 LOCATION	925,96 €		7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
	61522 ENTRETIEN MATERIEL	12 242,86 €		Total	56 630,28 €
	61523 VOIES ET RESEAUX	1 518,84 €			
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	176,22 €			
	6226 HONORAIRES	0 €			
	12	PERSONNEL	34 170,79 €		
	Total	66 659,77 €			

Le taux d'occupation annuel pour l'année 2015

Mois	Nombre d'occupants	Taux d'occupation en %
Janvier	7	35%
Février	6	30%
Mars	4	25%
Avril	5	32%
Mai	6	30%
Juin	6	30%
Juillet	5	30%
Août	Fermée	/
Septembre	Fermée	/
Octobre	5	30%
Novembre	5	30%
Décembre	5	30%
TOTAL	54	
Moyenne mensuelle	4.5	
Moyenne annuelle en %		42.5%

On constate un déficit en 2015 (10 029.49€). Cela est dû notamment à la fermeture durant près de 1 mois et demi de l'aire d'accueil pour effectuer des travaux importants et donc à l'augmentation des dépenses liées à ces travaux avec la première phase de la mise en place de la télégestion.

Le coût d'une caravane pour la CCPR est de 102.87 € par mois soit 1234.44 € pour l'année 2015.

Les dépenses de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage représentent 0.59% des dépenses réelles de fonctionnement de la CCPR .

2- Le Centre Social et Culturel Intercommunal

Le 30 octobre 2014 le Conseil Communautaire a validé la création d'un Centre Social et Culturel Intercommunal relevant du statut de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administré par un conseil d'administration composé de 4 collèges. (Un collège représentant les Conseillers Communautaires (13 membres), un collège représentant le tissu associatif (5 membres), un collège représentant les habitants (5 membres), un collège de personnalités qualifiées issues du monde socio-économique (2 membres)

Au 1^{er} janvier 2015 le Centre Social et Culturel Intercommunal a donc vu le jour avec son budget propre annexé au budget principal de la CCPR. Tout d'abord installé en 2015 sur le Pôle de Ribérac et de Verteillac le Centre Social et Culturel s'est définitivement installé en 2016 sur le pôle de Tocane avec des permanences à Verteillac.

Il a pour mission :

- D'accueillir et accompagner des habitants et des publics les plus fragilisés
- Favoriser l'information sur les services publics du territoire
- Développer une animation famille, sénior et intergénérationnelle
- Soutien à la vie associative
- Assurer la transversalité des services de la CCPR
- Aider à la réflexion et à la mise en place d'une politique jeunesse
- Promouvoir l'interculturalité via la mobilité européenne et la coopération internationale
- Développer l'insertion socioprofessionnelle
- Soutenir la vie culturelle locale
- Développer des outils de communication

En 2015 le Centre Social et Culturel a participé et /ou organisé diverses actions telles rapidement présentées ci-dessous :

Soutien à la vie associative

Participation au Festibio, organisation du Forum des Associations

Section jeunesse

Organisation du forum jeunesse, participation à la semaine multi active, à la journée Départementale # Je suis jeune,...

Parentalité :

Formation diner quiz, création d'un livret d'information autour de la parentalité, action de préscolarisation avec les gens du voyage, animations diverses (contes et comptines), mise en place d'un « Café des Parents » à Ribérac

Rencontre autour de la parentalité « café des délices » partenariat avec le RAM

Senior

Divers ateliers (gym douce, randonnées...) et sortie culturelle concert Itinéraire Baroque

Intergénérationnel

Rencontres des résidents de l'EHPAD et RPA avec les enfants des ALSH (repas du mercredi pris en commun, projets d'animation les mercredis après midi

Mobilité européenne et interculturelité

Accréditation pour 3 ans par l'Agence Européenne pour l'accueil de Service Volontaire Européen

Atelier sur l'interculturalité pour les animateurs des ALSH en vue de l'accueil d'un SVE, Participation à des séminaires professionnels à malte et en Grèce....

Culture jeunesse et insertion Mise en place d'une programmation culturelle « Que ta volonté soit fête » en lien avec la mise en place d'un atelier sur la tolérance et le rapport à l'autre en mixant des lycéens en formation professionnelle et des personnes en insertion

En 2015 le Centre Social et culturel du Pays Ribéracois engage pour 129 559 € de dépenses et la subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 89 160 €

2- Le CIAS du Val de Dronne

Après la fusion, la CCPR a élargi le périmètre du CIAS au nouveau territoire début 2014.

La compétence Action Sociale a été l'une des premières compétences définies par la CCPR, début janvier 2014.

Le CIAS du Val de Dronne gère un service d'aide à domicile, deux Résidences pour Personnes Agées (Ribérac et Tocane), et un service de portage des repas à domicile. Il prend également en charge les prestations d'aide sociales.

En 2015, une subvention d'équilibre de 100 000 € a été versée par la CCPR afin d'assurer l'équilibre budgétaire, dont 40 000 € pour le Service d'Aide à Domicile, 50 000 € pour la RPA de Ribérac et 10 000 € pour le budget principal. Au niveau du SAD cela représente 0.52€ de subvention par heure réalisée. A titre de comparaison, les autres CIAS du département pour lesquels nous avons pu obtenir cette information ont nécessité une subvention allant de 0.99€ à 2.90€ par heure réalisée.
--

Le service d'aide à domicile.

Le service a réalisé en 2015, 77 400.50 heures d'aide à domicile contre 81 148.50 en 2014, soit une diminution de 4.62%.

Les Résidences pour Personnes Agées :

• La RPA de Tocane-Saint-Apre

La RPA de Tocane-Saint-Apre propose vingt appartements : en 2015, le taux de remplissage a été de 100%.

• La RPA de Ribérac

La RPA de Ribérac propose 40 appartements : en 2015, le taux de remplissage a été de 100%

Portage des repas

47 010 repas ont été livrés en 2015.

VI- LES AUTRES ACTIONS

1- Les animations sur l'ensemble du territoire

La CCPR contribue aux animations sur le territoire comme chef de file (Journée des accueils périscolaires, Festipiaf, Journée des associations, Semaine Multi active, Journées du patrimoine, Eductour, Semaine des Métiers d'art, concerts, expositions à l'office intercommunal du tourisme...) ou comme partenaire (Raid en Val de Dronne, Semaine Irlandaise, Conférence sur les énergies renouvelables ,...)

Au total en 2015 la CCPR attribue pour 199 327 € de subventions dans les domaines sportif, scolaire, social, culturel)

2- Les actions de communication

a- Une volonté de communiquer par voie de presse

	Echo du Ribéracois	Dordogne Libre	Sud Ouest	Visibilité par mois
Janvier	5	2	3	10
Février	8	2	5	15
Mars	3	/	3	6
Avril	4	3	8	15
Mai	6	2	1	9
Juin	6	2	5	13
Juillet	13	/	9	22
Août	4	2	7	13
Septembre	8	5	7	20
Octobre	10	3	7	20
Novembre	4	2	10	16
Décembre	/	3	6	9
	71	26	71	168

SERVICE	Echo	DL	SO	Total
Généralités	10	3	14	27
RAM	11	4	8	23
ALSH -APS	9	7	7	23
TAP	2	/	2	4
Ado	3	2	2	7
ATEC	2	/	2	4
Ecoles	2	2	7	11
Ecole de musique	1	1	/	2
Bibliothèque	/	/	1	1
Centre social et Culturel	3	3	6	12
Service à la personne	2	/	/	2
Tourisme	24	2	14	40
Environnement - Dév. Durable	/	/	1	1
Urbanisme	/	1	3	4
Europe	/	/	1	1
Service technique	2	1	3	6
TOTAL				168

b- Une volonté de communiquer par les supports institutionnels

2 bulletins d'information communautaire à destination des habitants ont été distribués : le premier en janvier et le second en juillet.

Un effort de suivi particulier est porté à notre site internet pour actualiser les informations et les formulaires mis en ligne, à destination des usagers. Les demandes de renseignement formulées par mail sont de plus en plus nombreuses.

c- Une volonté de communiquer d'avantage avec les élus

En 2015 la CCPR a vu la création d'un site Intranet permettant aux élus d'accéder aux informations de la CCPR réservées aux seuls conseillers communautaires. Le principe de l'acquisition d'une tablette numérique pour chacun d'entre eux est acté car cela permettra de réduire la consommation de papier, de cartouche d'encre et diminue les frais postaux.

CONCLUSION :

A peine dotés de nouveaux statuts les conseillers communautaires doivent se prononcer sur la proposition n°8 du nouveau projet de schéma de coopération intercommunale conformément aux lois RCT du 16 décembre 2010 et notre du 7 août 2015. Cette proposition préfectorale consiste à fusionner les communautés de communes du Pays Ribérais et du Pays de Saint-Aulaye au 1^{er} janvier 2017 lors de la séance du 12 novembre 2015 l'assemblée communautaire :

-réclame pour ses 46 communes et les administrés de son territoire de la stabilité

-demande une pause dans le processus de fusion pour que la communauté de communes du Pays Ribérais puisse construire sereinement son projet de territoire et propose dans un premier temps de collaborer avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye à l'élaboration d'une « charte de rapprochement » de nos deux EPCI.

-rejette la proposition n°8 du projet du SDCI relative à la fusion de la communauté de communes du Pays Ribérais et de la communauté de communes du pays de Saint Aulaye qui devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2017.